UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE

Budget | 2007-2008

Québec

UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE

Budget | 2007-2008

Finances Québec

Un Québec plus prospère
Budget | 2007-2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Février 2007
ISBN 978-2-551-23516-2 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-49089-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

Table des matières

LISTE DES GRAPHIQUES III

LISTE DES TABLEAUX V

INTRODUCTION 1

UNE VISION RENOUVELÉE : LA MISE EN PLACE DES CONDITIONS FAVORABLES À LA PROSPÉRITÉ 3

Des finances publiques saines 4

Des investissements majeurs en santé et en éducation 6

Réduction du poids de la dette dans l'économie 8

Des progrès reconnus par les agences de crédit 10

Modernisation de la gouvernance des sociétés d'État 11

DAVANTAGE DE RICHESSE POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS 13

Allégement d'impôt majeur pour les contribuables 14

Instauration d'un soutien financier généreux et unique pour les familles 16

De nouveaux moyens pour assurer la réussite de tous les jeunes 20

Un meilleur soutien aux aînés et à leurs aidants naturels 22

Une main-d'œuvre plus incitée au travail que jamais 24

Une richesse mieux partagée 26

DES ENTREPRISES DYNAMIQUES 29

Le coût d'investir au Québec n'a jamais été aussi bas 30

Des investissements importants pour rester à l'avant-garde du progrès technologique 32

Des partenariats fructueux avec le secteur privé pour soutenir l'investissement 34

Un secteur financier plus performant 38

UN ESSOR ÉCONOMIQUE À LA GRANDEUR DU QUÉBEC 41

L'autonomie : l'assise du développement des régions 42

Stratégie pour le développement de toutes les régions : des moyens accrus, une autonomie renforcée 44

Une gestion responsable assurant la pérennité de la forêt 46

La relance du secteur agricole 48

RELÈVEMENT MAJEUR DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES 51

Des investissements structurants 52

Le développement énergétique et la lutte aux changements climatiques : conciliation entre le développement économique et le développement durable 58

UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS 61

CONCLUSION 65

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 Croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes entre 2003-2004 et 2006-2007 5

GRAPHIQUE 2 Dépenses de programmes 5

GRAPHIQUE 3 Augmentation des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008 7

GRAPHIQUE 4 Le Fonds des générations permettra une réduction importante du poids de la dette 9

GRAPHIQUE 5 Réduction d'impôt de 3,8 milliards $ selon le type de ménage 15

GRAPHIQUE 6 Réduction d'impôt de 3,8 milliards $ selon le revenu du ménage 15

GRAPHIQUE 7 Soutien financier aux familles accordé par les gouvernements du Québec et de l'Ontario 17

GRAPHIQUE 8 Nombre de places en services de garde à contribution réduite pour les enfants de moins de cinq ans 17

GRAPHIQUE 9 Investissements dans le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 27

GRAPHIQUE 10 Évolution du nombre de prestataires à l'assistance-emploi 27

GRAPHIQUE 11 Nombre cumulatif de logements sociaux livrés au 31 décembre de chaque année 27

GRAPHIQUE 12 Variation du revenu personnel disponible pour une famille n'ayant aucun revenu de travail – 2003 et 2008 27

GRAPHIQUE 13 Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI) au Canada – Principales provinces canadiennes 31

GRAPHIQUE 14 Dépenses intérieures brutes de R-D – 1990-2010 33

GRAPHIQUE 15 Investissements en capital de risque selon la provenance des fonds 35

GRAPHIQUE 16 Bourse de Montréal 39

GRAPHIQUE 17 Remboursement des taxes municipales et scolaires des agriculteurs 49

GRAPHIQUE 18 Évolution des investissements routiers 53

GRAPHIQUE 19 Impact des politiques du gouvernement sur le PIB réel par habitant et sur l'écart par rapport au reste du Canada 63

GRAPHIQUE 20 Impact des politiques du gouvernement sur le taux de pauvreté 63

GRAPHIQUE 21 Contributions à l'augmentation du PIB réel par habitant 63

GRAPHIQUE 22 Contributions à la baisse du taux de pauvreté 63

Liste des tableaux

TABLEAU 1 Impôt des particuliers – Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec 15

TABLEAU 2 Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un couple avec deux enfants[1] et ayant deux revenus de travail 19

TABLEAU 3 Revenu disponible pour un couple avec deux enfants d'âge préscolaire et ayant deux revenus de travail - Québec et autres provinces - 2006 / Avec garde à 7 $ par jour pour le Québec et 35 $ par jour pour les autres provinces 19

TABLEAU 4 Mesures bénéficiant aux jeunes - 2006-2007 à 2008-2009 21

TABLEAU 5 Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée 21

TABLEAU 6 Mesures fiscales en faveur des aînés et des aidants naturels depuis 2003 23

TABLEAU 7 Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un couple de personnes âgées de 70 ans ou plus ayant un seul revenu de retraite 23

TABLEAU 8 Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un couple de travailleurs avec deux enfants et ayant deux revenus de travail 25

TABLEAU 9 Variation du revenu personnel disponible pour une famille travaillant au salaire minimum - 2003 à 2008 25

TABLEAU 10 Réduction du fardeau fiscal des sociétés - 2011-2012 31

TABLEAU 11 FIER – Fonds régionaux accrédités ou clôturés au 7 février 2007 37

TABLEAU 12 Stratégie pour le développement de toutes les régions 45

TABLEAU 13 Plan de soutien au secteur forestier - 2007-2010 47

TABLEAU 14 Investissements publics en immobilisations 53

TABLEAU 15 Puissance installée, production annuelle et coût de certains projets hydroélectriques 59

Introduction

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement du Québec a agi afin de concrétiser la vision du Québec qu'il s'était engagé à mettre en œuvre : un Québec moderne, responsable, confiant en l'avenir et résolument engagé sur la voie de la prospérité.

Le gouvernement a mis en place les conditions nécessaires pour que le Québec puisse réaliser son plein potentiel économique. Il a pris des initiatives majeures qui permettront à l'ensemble des Québécois de contribuer pleinement à l'accroissement de cette prospérité et d'en récolter les fruits.

Un Québec plus prospère présente la contribution du gouvernement depuis 2003 en faveur de la prospérité. Elle est le résultat d'une série d'actions posées en vue d'atteindre les objectifs suivants :

— créer un environnement économique et social favorisant la prospérité;

— assurer l'accroissement de la richesse pour tous les Québécois;

— soutenir le développement d'entreprises dynamiques;

— promouvoir l'essor économique de toutes les régions du Québec;

— réaliser des investissements structurants et adopter une stratégie énergétique conciliant développement économique et développement durable.

Une vision renouvelée : la mise en place des conditions favorables à la prospérité

Le gouvernement a créé un environnement économique et social propice à la prospérité

- La rigueur dans la gestion des finances publiques permet de réduire le fardeau fiscal des particuliers, de créer un environnement favorable à l'investissement et d'assurer la qualité et la pérennité des services publics
- La santé et l'éducation ont été soutenues par des investissements majeurs
- Le Fonds des générations permettra la réduction du poids de la dette
- Les progrès du Québec en matière de finances publiques sont reconnus par les agences de crédit
- La gouvernance des sociétés d'État est maintenant plus transparente et responsable

DES FINANCES PUBLIQUES SAINES

Des finances publiques saines permettent de réduire le fardeau fiscal des particuliers, de créer un environnement favorable à l'investissement et d'assurer la qualité et la pérennité des services publics. Elles sont un gage de stabilité pour les personnes comme pour les entreprises et favorisent la croissance économique.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Le maintien de l'équilibre budgétaire

Des actions concrètes

Maintien de l'équilibre budgétaire

Depuis avril 2003, si l'on exclut les pertes exceptionnelles encourues par la Société générale de financement du Québec (SGF) sous le gouvernement précédent et la nécessité de provisionner l'équité salariale, l'équilibre budgétaire a été maintenu.

Une gestion rigoureuse des dépenses publiques

Des actions concrètes

La plus faible croissance des dépenses publiques au Canada

Le respect de l'équilibre budgétaire a été obtenu par une gestion rigoureuse des dépenses publiques. Au cours des quatre dernières années, le Québec a connu l'une des plus faibles croissances des dépenses au Canada.

— De 2003-2004 à 2006-2007, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes au Québec a été de 4,1 %, alors que la moyenne des provinces canadiennes a atteint 6,3 %.

— La croissance annuelle moyenne des dépenses au Québec, au cours de la même période, s'est située en deçà de la croissance du PIB nominal (4,2 %).

— Même en tenant compte de la croissance importante des investissements en santé et en éducation, les dépenses du gouvernement représentent actuellement 18,1 % du PIB, un des plus bas niveaux depuis 35 ans. Ce niveau représente une baisse de 5,1 points de pourcentage par rapport au sommet de 1983-1984.

GRAPHIQUE 1

Croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes entre 2003-2004 et 2006-2007
(en pourcentage)

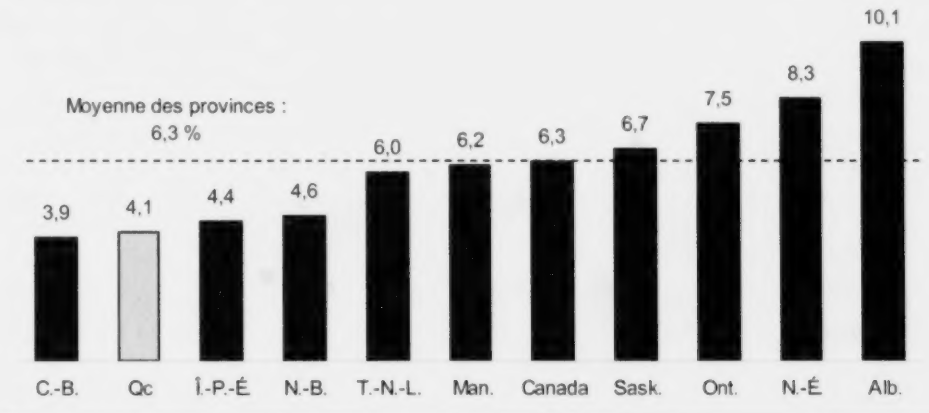

Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 2

Dépenses de programmes
(en pourcentage du PIB)

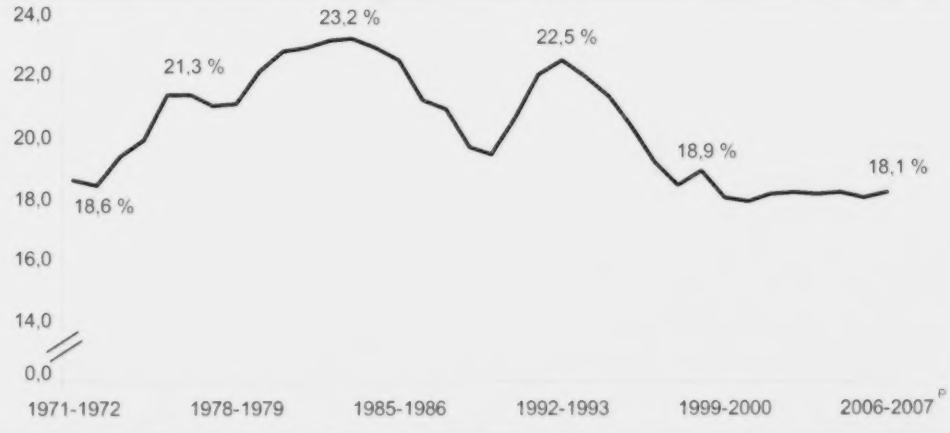

P : Résultats préliminaires
Source : Ministère des Finances du Québec

DES INVESTISSEMENTS MAJEURS EN SANTÉ ET EN ÉDUCATION

Lorsqu'un gouvernement investit en santé et en éducation, il contribue directement à la prospérité.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des investissements majeurs en santé et en éducation

Des actions concrètes

5,7 milliards $ de plus pour la santé et 2,2 milliards $ de plus pour l'éducation

La gestion rigoureuse des dépenses publiques a notamment permis au gouvernement d'investir dans les priorités des Québécois que sont la santé et l'éducation. En effet, entre 2003-2004 et 2007-2008, les dépenses de santé ont progressé annuellement de 5,7 % et celles de l'éducation de 3,7 %.

Les dépenses en santé ont augmenté de 5,7 milliards de dollars depuis avril 2003. Pendant cette même période, les dépenses en éducation ont progressé chaque année cinq fois plus vite que durant le mandat du gouvernement précédent. Elles ont ainsi été majorées de 2,2 milliards de dollars.

L'augmentation des dépenses en santé et en éducation a représenté plus de 80 % de la hausse des dépenses de programmes entre 2003-2004 et 2007-2008.

Une gestion serrée des effectifs de la fonction publique

Des actions concrètes

Des économies de fonctionnement de 1,1 milliard $

La gestion rigoureuse du gouvernement repose également sur une gestion serrée des effectifs de la fonction publique et sur une diminution des coûts de fonctionnement de l'État. Ces mesures ont permis au gouvernement de faire des économies qui totalisent 1,1 milliard de dollars de 2004-2005 à 2006-2007.

GRAPHIQUE 3

Augmentation des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008

(en dollars et croissance annuelle moyenne en pourcentage)

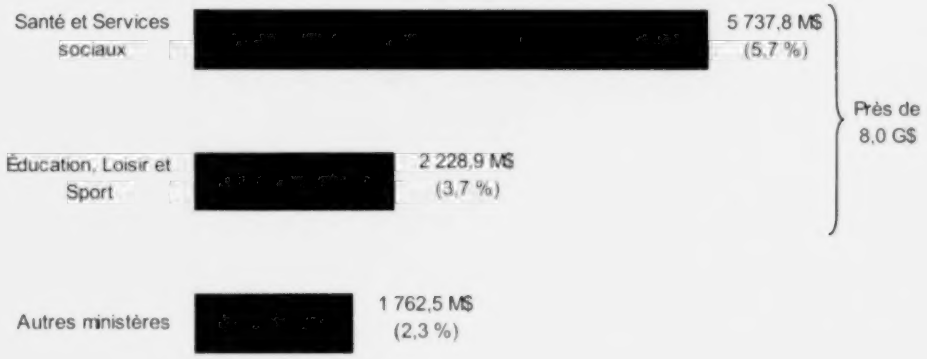

Source : Ministère des Finances du Québec.

RÉDUCTION DU POIDS DE LA DETTE DANS L'ÉCONOMIE

Réduire le poids de la dette, c'est favoriser l'équité entre les générations.

Des résultats porteurs pour l'avenir

La création du Fonds des générations

Des actions concrètes

Ramener la dette à 25 % du PIB en 2026

Le gouvernement se devait de mettre fin à une situation qui faisait du Québec la province la plus endettée. S'attaquer au poids de la dette dans l'économie était devenu impératif, d'autant plus que celle-ci avait servi dans le passé à financer en grande partie des dépenses courantes. C'est ainsi que, lors du dernier budget, le ministre des Finances a annoncé la mise en place du Fonds des générations.

Exclusivement dédié au remboursement de la dette, le Fonds des générations est alimenté par des sources de revenus spécifiques dont la mise en place n'a pas entraîné une hausse du fardeau fiscal des contribuables et qui permettent de miser sur une ressource naturelle renouvelable dont le Québec dispose en abondance : l'eau.

Les sept sources de revenus qui seront exclusivement dédiées au remboursement de la dette sont les suivantes :

— les redevances hydrauliques que verseront Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;

— une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;

— les redevances sur l'eau captée;

— la vente d'actifs;

— les dons, les legs et les autres contributions reçus par le ministre des Finances;

— les biens non réclamés du Curateur public;

— les revenus provenant du placement des sommes qui constituent le Fonds.

Avec les revenus spécifiques qui alimentent et alimenteront le Fonds des générations et le versement additionnel annoncé en octobre dernier de 500 millions de dollars rendu possible grâce à la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile, le poids de la dette dans l'économie sera ramené à moins de 25 % dans moins de 20 ans. Compte tenu des sommes accumulées dans le Fonds des générations, le fardeau de la dette dans l'économie sera ramené à 41,6 % en 2008-2009.

GRAPHIQUE 4

Le Fonds des générations permettra une réduction importante du poids de la dette

(dette totale en pourcentage du PIB)

Source : Ministère des Finances du Québec.

DES PROGRÈS RECONNUS PAR LES AGENCES DE CRÉDIT

L'action du gouvernement et, notamment, la poursuite des efforts de rigueur et le maintien de l'équilibre budgétaire, ont été reconnus par les agences de crédit.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Rigueur dans la gestion des finances publiques

En 2006, Moody's et DBRS ont haussé la cote de crédit du Québec. Dans le cas de Moody's, la cote est passée de A1 à Aa3 en juin 2006 et de Aa3 à Aa2 en novembre dernier. Pour DBRS, la cote de crédit du Québec est passée de A à A (high) en juin 2006.

Les décisions des agences étaient basées sur les facteurs suivants :

— l'amélioration importante de la situation financière du gouvernement au cours des dernières années;

— l'engagement du gouvernement à poursuivre dans cette voie;

— la gestion rigoureuse des dépenses, notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010;

— le développement d'une stratégie claire de réduction du fardeau de la dette par la création du Fonds des générations qui permettra de diminuer le ratio dette/PIB;

— la taille et la diversification de l'économie du Québec.

MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La performance inégale des sociétés d'État et la reddition de comptes manifestement insuffisante de certaines d'entre elles ont amené le gouvernement à agir pour moderniser la gouvernance de ces sociétés.

Au printemps 2006, le gouvernement a déposé un énoncé de politique, *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*, qui établit de nouvelles règles de gouvernance applicables à 24 sociétés d'État.

Le gouvernement vise ainsi à favoriser une gestion qui répond à des critères exigeants de transparence, d'intégrité et de responsabilité, et ce, afin d'assurer la performance attendue des entreprises du secteur public.

Par ailleurs, toujours dans une optique de modernisation, les nouvelles règles prévoient l'atteinte de la parité des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration de toutes les sociétés d'État d'ici cinq ans.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Nouvelles règles de gouvernance

Les règles de gouvernance mises en place visent :

— à définir clairement les responsabilités respectives du conseil d'administration et de la direction générale;

— à renforcer le rôle du conseil d'administration par de meilleures règles quant à sa composition et à son fonctionnement;

— à accroître les moyens de surveillance et de contrôle des sociétés d'État par le gouvernement, sans toutefois porter atteinte à leur autonomie.

Mise en œuvre graduelle

En décembre 2006, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* a été adoptée. Cette loi introduit de nouvelles règles de gouvernance au sein de sept sociétés d'État, soit Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec, la Société générale de financement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

D'ici la fin de l'année 2007, les 17 autres sociétés visées par l'énoncé de politique feront l'objet de modifications législatives afin de rendre leurs règles de gouvernance conformes à l'énoncé tout en tenant compte de leur contexte particulier.

Des actions concrètes

Dépôt d'un énoncé de politique sur la gouvernance

Établissement de règles de gouvernance claires et précises

Adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* applicable à sept sociétés d'État

Parité des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration d'ici cinq ans

Davantage de richesse pour tous les Québécois

Les Québécois profitent d'une plus grande prospérité économique grâce à un ensemble de politiques économiques et sociales

- Le fardeau fiscal est moins élevé et le revenu après impôt des Québécois est plus élevé
- Les familles sont soutenues dans leur conciliation travail-famille
- Les jeunes ont accès à de meilleurs outils pour assurer leur réussite
- Les aînés sont mieux soutenus pour faire face aux conséquences du vieillissement
- La main-d'œuvre est plus incitée au travail que jamais
- La richesse est mieux répartie et la pauvreté est en régression

ALLÉGEMENT D'IMPÔT MAJEUR POUR LES CONTRIBUABLES

Les actions récentes du gouvernement témoignent amplement de sa préoccupation à réduire le fardeau fiscal des Québécois. L'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit graduellement et le gouvernement poursuit l'engagement de ramener le fardeau fiscal des Québécois au niveau de la moyenne canadienne.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Réductions d'impôt des particuliers

***Budget 2004-2005* : 1,1 milliard $**

***Budget 2005-2006* : 372 millions $**

***Budget 2006-2007* : 382 millions $**

***Budget 2007-2008* : 464 millions $**

***Indexation du régime fiscal de 2004 à 2008* : 1,5 milliard $**

Total : 3,8 milliards $

Une baisse d'impôt des particuliers de 3,8 milliards de dollars

Les contribuables québécois ont profité de réductions d'impôt majeures depuis 2003.

— Les réductions d'impôt ont totalisé 3,8 milliards de dollars au cours des quatre derniers budgets.

— Tous les Québécois ont profité de baisses d'impôt, peu importe leur situation familiale ou leurs revenus.

Le pouvoir d'achat des ménages s'améliore

Les mesures fiscales ont contribué à augmenter le pouvoir d'achat de tous les ménages québécois de façon substantielle.

— De 2003 à 2006, le revenu personnel disponible des Québécois s'est accru en moyenne de 4,1 % chaque année.

Le fardeau fiscal des Québécois s'approche de la moyenne canadienne : une baisse de près de 65 % de l'écart depuis 2003

Dans la poursuite de l'engagement du gouvernement à réduire le fardeau fiscal, le *Budget 2007-2008* annonce une réduction d'impôt de 464 millions de dollars, dont 250 millions de dollars provenant de la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition. Avec cette nouvelle réduction d'impôt, l'écart de fardeau fiscal du Québec avec les autres provinces sera passé de 2,2 milliards de dollars en 2003 à 770 millions de dollars en 2008, soit une baisse de près de 65 %.

— En dollars par contribuable, l'écart sera passé de 592 $ en 2003 à 211 $ en 2008.

— De l'avant-dernier rang en 2003, le Québec est passé au septième rang en 2007 et il passera au sixième rang des provinces ayant le fardeau fiscal le moins élevé au Canada en 2008 devant Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba.

GRAPHIQUE 5

Réduction d'impôt de 3,8 milliards $ selon le type de ménage

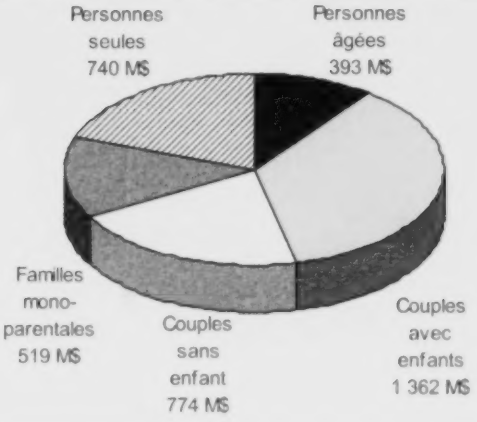

GRAPHIQUE 6

Réduction d'impôt de 3,8 milliards $ selon le revenu du ménage

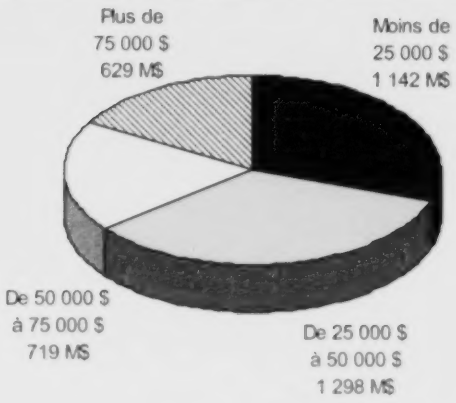

TABLEAU 1

Impôt des particuliers – Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec[1]

	2003		2008[2]	
	Millions de dollars	Dollars par contribuable	Millions de dollars	Dollars par contribuable
Écart Québec – autres provinces[3]				
– Alberta	4 433	1 217	3 544	971
– Ontario	5 627	1 545	3 297	903
– Colombie-Britannique	3 538	972	2 793	765
– Saskatchewan	2 234	613	1 092	299
– Nouveau-Brunswick	1 526	419	503	138
– Manitoba	937	257	– 341	– 93
– Nouvelle-Écosse	689	189	– 408	– 112
– Île-du-Prince-Édouard	1 099	302	– 768	– 210
– Terre-Neuve-et-Labrador	– 677	– 186	– 2 778	– 761
Écart à la moyenne canadienne	**2 156**	**592**	**770**	**211**

(1) Incluant les contributions santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple, les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables).
(2) Incluant les mesures du *Budget 2007-2008* du Québec et celles des budgets présentés par les autres provinces en date du 7 février 2007.
(3) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

INSTAURATION D'UN SOUTIEN FINANCIER GÉNÉREUX ET UNIQUE POUR LES FAMILLES

Des actions concrètes

Mise en place du Soutien aux enfants le 1er janvier 2005 2 milliards $/an

Mise en place de la Prime au travail le 1er janvier 2005

Mise en place du Régime québécois d'assurance parentale le 1er janvier 2006

Ajout de 36 000 places à contribution réduite dans les services de garde depuis 2003 255 millions $/an

Tarif réduit (14 $ par jour) pour la garde en milieu scolaire durant la semaine de relâche 4 millions $/an

Financement des haltes-garderies communautaires 3 millions $/an

Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants à compter de 2007 10 millions $/an

Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires à compter de 2007 8 millions $/an

Pour faire face au défi démographique, le Québec s'est doté d'une politique familiale d'avant-garde. Les actions du gouvernement ont visé à mieux soutenir financièrement les familles et à favoriser une meilleure conciliation travail-famille. L'ampleur des efforts peut maintenant être mesurée : le Québec est le leader au sein du Canada.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Une aide aux familles en hausse de 30 % en quatre ans

Le soutien financier aux familles québécoises totalisera plus de 4,7 milliards de dollars en 2007, soit une hausse de plus de 30 % comparativement à 2003.

— Le Soutien aux enfants accorde deux milliards de dollars par année à plus de 856 000 familles québécoises, soit 500 millions de dollars par trimestre. Cette aide est universelle et indexée annuellement.

— La Prime au travail accorde près de 250 millions de dollars par année à 240 000 familles avec enfants. La Prime au travail est indexée annuellement.

— Globalement, le soutien financier aux familles du Québec est presque deux fois plus élevé que celui de l'Ontario.

Une meilleure conciliation travail-famille

Les ménages disposent maintenant de plus de flexibilité pour concilier les activités professionnelles et familiales.

— Le Québec compte désormais 200 000 places en services de garde à contribution réduite à 7 $ par jour pour les enfants de moins de cinq ans. De plus, 160 000 enfants fréquentent la garde en milieu scolaire sur une base régulière. La contribution gouvernementale s'élève à 1,7 milliard de dollars en 2007.

Le Régime québécois d'assurance parentale offre une accessibilité, une souplesse et une générosité accrues pour permettre aux parents de s'occuper de leur nouveau-né dans la première année de vie.

— En 2006, des prestations totalisant 817 millions de dollars ont été versées à près de 100 000 parents québécois.

Le nombre moyen d'enfants par femme au Québec a augmenté significativement au cours des trois dernières années, passant de 1,49 en 2003 à 1,6 en 2006.

GRAPHIQUE 7

Soutien financier aux familles accordé par les gouvernements du Québec et de l'Ontario
(en milliards de dollars)

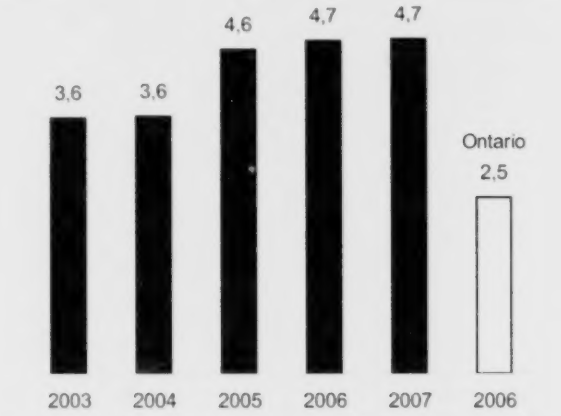

GRAPHIQUE 8

Nombre de places en services de garde à contribution réduite pour les enfants de moins de cinq ans(1)
(en milliers)

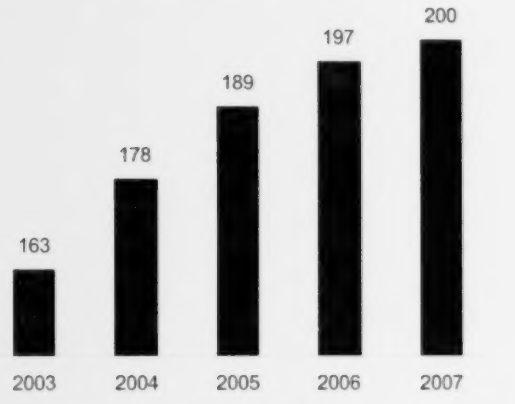

(1) Situation au 31 mars de l'année.
Source : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

INSTAURATION D'UN SOUTIEN FINANCIER GÉNÉREUX ET UNIQUE POUR LES FAMILLES

Des résultats porteurs pour l'avenir

Plus d'argent dans les poches des familles

Au cours des quatre derniers budgets, les familles du Québec ont bénéficié de gains importants à la suite des réductions d'impôt et des mesures de soutien aux familles.

Par exemple, pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail, le revenu disponible a augmenté :

— de 4 774 $ pour un revenu familial de 25 000 $;

— de 1 855 $ pour un revenu familial de 50 000 $;

— de 1 305 $ pour un revenu familial de 100 000 $.

Une aide plus généreuse qu'ailleurs

En tenant compte du coût des services de garde, les familles québécoises disposent d'un revenu après impôt supérieur à celui des familles des autres provinces.

— À titre d'exemple, le revenu disponible d'un couple avec deux enfants d'âge préscolaire et ayant deux revenus totalisant 50 000 $ est de 41 818 $ au Québec comparativement à 30 012 $ en Ontario, soit 11 806 $ de plus.

TABLEAU 2

Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un couple avec deux enfants[1] et ayant deux revenus de travail

(en dollars)

	Aide fiscale aux familles				
Revenu de travail	**Soutien aux enfants[2]**	**Prime au travail**	**Sous-total**	**Autres allégements fiscaux[3]**	**Hausse du revenu disponible**
0	1 750	–	1 750	199	1 949
15 000	1 750	2 780	4 530	269	4 799
25 000	2 224	1 780	4 004	771	4 774
35 000	920	780	1 700	1 222	2 922
45 000	710	–	710	1 229	1 939
50 000	660	–	660	1 195	1 855
75 000	570	–	570	1 711	2 281
100 000	–	–	–	1 305	1 305

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Chaque conjoint gagne 50 % du revenu.

(1) Enfants âgés de 7 et 9 ans.

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Ensemble des autres allégements fiscaux annoncés depuis le *Budget 2003-2004*, incluant le régime unique d'imposition, la déduction pour les travailleurs, la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et l'indexation du régime d'imposition.

TABLEAU 3

Revenu disponible pour un couple avec deux enfants d'âge préscolaire et ayant deux revenus de travail – Québec et autres provinces – 2006

Avec garde à 7 $ par jour pour le Québec et 35 $ par jour pour les autres provinces

(en dollars)

	Revenu familial de 50 000 $		Revenu familial de 75 000 $	
	Revenu disponible	**Écart en faveur des familles québécoises**	**Revenu disponible**	**Écart en faveur des familles québécoises**
– Québec	41 818	–	55 170	–
– Ontario	30 012	11 806	45 161	10 009
– Terre-Neuve-et-Labrador	27 766	14 051	43 013	12 157
– Île-du-Prince-Édouard	27 949	13 869	43 635	11 535
– Nouvelle-Écosse	28 297	13 521	43 762	11 408
– Nouveau-Brunswick	28 037	13 781	43 788	11 382
– Manitoba	28 969	12 848	45 255	9 915
– Saskatchewan	28 500	13 318	44 391	10 779
– Alberta	28 734	13 084	44 348	10 822
– Colombie-Britannique	27 517	14 300	44 679	10 491

Notes : Les montants ayant été arrondis, les écarts calculés peuvent différer des montants indiqués.
L'un des conjoints gagne 60 % des revenus du ménage et l'autre, 40 %.

DE NOUVEAUX MOYENS POUR ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES

Les défis que doit relever la société québécoise imposent d'adopter une perspective qui assure aux générations futures un milieu de vie satisfaisant dans un Québec prospère et dynamique. Le gouvernement souhaite donner aux jeunes les outils appropriés pour bâtir l'avenir et tracer le devenir du Québec.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Les jeunes, l'avenir du Québec

Des actions concrètes

Mesures bénéficiant aux jeunes 1,6 milliard $ sur trois ans, dont :

Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 111 millions $

Instauration d'un crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée 78 millions $

Nouveau crédit d'impôt pour épargne-études 70 millions $

Aide aux devoirs 60 millions $

Augmentation du temps d'enseignement au primaire 379 millions $

Les mesures destinées spécifiquement aux jeunes totalisent 1,6 milliard de dollars pour la période 2006 à 2009. Mentionnons :

— la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, dont la mise en place de 50 « Actions jeunesse structurantes » dans 14 régions différentes grâce aux fonds régionaux d'investissement jeunesse;

— l'ajout de 1 800 professionnels pour le soutien à la réussite des élèves handicapés;

— une aide à 4 000 jeunes familles du Québec provenant du programme de Soutien aux jeunes parents.

De plus, le Québec favorise le retour des jeunes en région. Ces derniers ont bénéficié de gains importants au cours des derniers budgets.

— Par exemple, un jeune diplômé ayant un revenu de 50 000 $ et qui travaille dans une région ressource éloignée bénéficiera d'une augmentation de son revenu disponible de 3 598 $ en 2008.

Les études postsecondaires sont désormais plus accessibles, notamment grâce :

— à l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études;

— à l'amélioration de l'aide fiscale aux études afin d'alléger le fardeau des parents qui soutiennent financièrement leurs enfants poursuivant des études postsecondaires.

TABLEAU 4

Mesures bénéficiant aux jeunes – 2006-2007 à 2008-2009

(en millions de dollars)

Mesures budgétaires bénéficiant aux jeunes	
– Augmentation du temps d'enseignement au primaire	379
– Soutien accru pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	90
– Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance par l'entremise de son volet « Service de soutien aux jeunes parents »	66
– Programme « Aide aux devoirs »	60
– Autres	208
Sous-total	**803**
Mesures fiscales	
– Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen	294
– Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	78
– Exemptions d'impôt à l'égard des bourses et des récompenses	90
– Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	82
– Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant	72
– Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	70
Sous-total	**686**
Stratégie d'action jeunesse 2006-2009	
– Renouveler et bonifier les fonds régionaux d'investissement jeunesse	30
– Prolonger et bonifier le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse	17
– Chantier d'accompagnement des 16-24 ans connaissant des difficultés particulières	10
– Soutenir les forums jeunesse régionaux	9
– Autres	45
Sous-total	**111**
TOTAL	**1 600**

Sources : Ministère des Finances du Québec et Secrétariat à la jeunesse.

TABLEAU 5

Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée

(en dollars)

Revenu de travail	Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	Autres allégements fiscaux(1)	Hausse du revenu disponible
10 000	–	520	520
20 000	751	426	1 177
30 000	2 321	659	2 980
40 000	3 000	643	3 643
50 000	3 000	598	3 598
100 000	3 000	1 023	4 023

(1) Ensemble des autres allégements fiscaux annoncés depuis le *Budget 2003-2004*, incluant notamment la Prime au travail, la déduction pour les travailleurs, la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et l'indexation du régime d'imposition.

UN MEILLEUR SOUTIEN AUX AÎNÉS ET À LEURS AIDANTS NATURELS

Le gouvernement du Québec a mis en place un ensemble de mesures permettant aux personnes âgées de disposer d'un meilleur revenu à la retraite. De plus, des mesures ont visé à aider les personnes âgées à demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible avec leurs aidants naturels.

Des actions concrètes

Possibilité de fractionnement des revenus de retraite depuis 2007
106 millions $/an

Hausse de 1 000 $ à 1 500 $ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite depuis 2007
37 millions $/an

Bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée depuis 2007
74 millions $/an

Crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels depuis 2006
28 millions $/an

Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels mis en place en 2007
10 millions $/an

Gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu
13 millions $/an

Des résultats porteurs pour l'avenir

Un soutien financier plus complet pour les aînés

Près de 370 000 couples de retraités bénéficieront d'une réduction d'impôt moyenne de 286 $ grâce au fractionnement des revenus de retraite qui permet à un conjoint de transférer jusqu'à 50 % de ses revenus de retraite à son conjoint.

Plus de 356 000 personnes bénéficieront de la hausse de 1 000 $ à 1 500 $ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite, ce qui correspond à une baisse d'impôt pouvant atteindre 200 $ pour un couple en 2007.

Depuis juillet 2005, la gratuité des médicaments est accordée à plus de 45 000 personnes âgées et ce nombre sera porté à 74 000 en juillet 2007.

Favoriser le maintien à domicile des aînés avec l'appui de leurs aidants naturels

Le gouvernement a mis en place des mesures venant en aide aux aînés pour qu'ils puissent demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible :

— 180 000 personnes âgées de plus ont accès au crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile, pour un total de 290 000 en 2007. Ces personnes peuvent bénéficier d'un montant pouvant atteindre 3 750 $;

— 76 000 aidants naturels profitent d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 1 020 $ en 2007;

— 10 000 personnes bénévoles accorderont en 2007 un répit aux aidants naturels d'une personne ayant une incapacité.

Un soutien financier accru aux aînés

Entre 2003 et 2008, les mesures fiscales pour les personnes âgées seront passées de 303 millions de dollars à 661 millions de dollars. C'est une augmentation de plus de 100 %.

TABLEAU 6

Mesures fiscales en faveur des aînés et des aidants naturels depuis 2003

(en millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Mesures en faveur des aînés						
– Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	60	78	94	107	194	203
– Fractionnement des revenus de retraite	–	–	–	–	106	107
– Crédit d'impôt pour revenus de retraite	58	59	60	61	99	100
– Crédit d'impôt en raison de l'âge	137	140	142	145	147	149
– Non-imposition du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint	32	34	36	37	39	41
Mesures en faveur des aidants naturels						
– Crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels[1]	16	16	16	49	50	51
– Crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	–	–	–	–	5	10
TOTAL	**303**	**327**	**348**	**399**	**640**	**661**

(1) Incluant le crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent avant 2006.

TABLEAU 7

Gain[1] pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un couple de personnes âgées de 70 ans ou plus ayant un seul revenu de retraite[2]

(en dollars)

	Aide fiscale aux personnes âgées					
Revenus de retraite	**Bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile**	**Fractionnement des revenus de retraite**	**Hausse du crédit d'impôt pour revenus de retraite**	**Sous-total**	**Autres allégements fiscaux[3]**	**Hausse du revenu disponible**
Dépenses de maintien à domicile de 5 000 $, dont 1 000 $ de soins infirmiers						
– 30 000	330	574	200	1 104	648	1 752
– 50 000	330	786	200	1 316	888	2 204
– 70 000	330	1 674	–	2 004	998	3 002
Dépenses de maintien à domicile de 15 000 $						
– 30 000	990	574	200	1 764	648	2 412
– 50 000	990	786	200	1 976	888	2 864
– 70 000	990	1 674	–	2 664	998	3 662

(1) Après le fractionnement fédéral des revenus de retraite.

(2) Excluant les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, lesquelles peuvent déjà être fractionnées.

(3) Ensemble des autres allégements fiscaux annoncés depuis le *Budget 2003-2004*, incluant notamment le régime unique d'imposition, la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et l'indexation du régime d'imposition.

UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUS INCITÉE AU TRAVAIL QUE JAMAIS

L'accès et la participation au marché du travail contribuent non seulement à la réalisation du potentiel et à l'augmentation du niveau de vie sur une base individuelle, mais également à l'amélioration de la richesse collective. Les mesures mises en œuvre par le gouvernement ont pour but d'augmenter la participation au marché du travail et d'utiliser le plein potentiel de chacun des individus en âge de travailler.

Des actions concrètes

Mise en place de la Prime au travail le 1er janvier 2005
330 millions $/an

Instauration d'une déduction pour les travailleurs de 500 $ le 1er janvier 2006, et bonifiée à 1 000 $ le 1er janvier 2007
588 millions $/an

Hausse du salaire minimum de 7,30 $ l'heure en 2003 à 8,00 $ l'heure au 1er mai 2007

Engagement de favoriser la retraite progressive

Des résultats porteurs pour l'avenir

Une fiscalité des particuliers plus incitative au travail

Le gouvernement consacrera plus de 900 millions de dollars en 2007 aux seuls titres de la Prime au travail et de la déduction pour les travailleurs. En 2007 :

— plus de 540 000 ménages de travailleurs bénéficieront de la Prime au travail, laquelle peut atteindre 2 846 $ pour une famille;

— 3,2 millions de travailleurs bénéficieront de la déduction pour les travailleurs, laquelle peut atteindre 480 $ pour un couple de travailleurs;

— ces deux mesures avantagent particulièrement les travailleurs à faible revenu : elles créent un incitatif substantiel à l'entrée et au maintien en emploi.

Du côté des travailleurs plus âgés, le gouvernement est disposé à assouplir les dispositions fiscales et réglementaires des régimes de retraite pour favoriser le prolongement de la vie active des travailleurs.

— Le Québec est en discussion avec le gouvernement fédéral pour établir de nouvelles règles qui pourraient faire en sorte que, quatre fois sur dix, un travailleur choisisse de prolonger sa vie active d'une année plutôt que de prendre immédiatement sa retraite à 60 ans.

Une progression du revenu minimal de travail

Par ailleurs, pour accroître l'incitation au travail, le gouvernement s'assure que les travailleurs ont des conditions minimales acceptables.

— Le salaire minimum a été augmenté de 7,30 $ l'heure en 2003 à 7,75 $ le 1er mai 2006. Le 1er mai 2007, il sera porté à 8,00 $. Le Québec sera alors au premier rang des provinces canadiennes avec un salaire minimum équivalant à celui de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Compte tenu de l'augmentation du salaire minimum, de la Prime au travail et du Soutien aux enfants, le revenu disponible d'un couple avec deux enfants dont l'un des conjoints est au salaire minimum aura augmenté de 34 % entre 2003 et 2008, soit de 7 375 $.

TABLEAU 8

Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le *Budget 2004-2005* pour un couple de travailleurs avec deux enfants et ayant deux revenus de travail
(en dollars)

	Aide fiscale aux travailleurs				
Revenu familial	**Prime au travail**	**Déduction pour les travailleurs**	**Sous-total**	**Autres allégements fiscaux (1)**	**Hausse du revenu disponible**
10 000	1 600	–	1 600	1 949	3 549
15 000	2 850	–	2 850	1 949	4 799
20 000	2 502	–	2 502	1 949	4 451
25 000	2 032	–	2 032	2 743	4 774
30 000	1 554	275	1 829	2 305	4 134
40 000	578	314	891	1 372	2 263
50 000	–	320	320	1 651	1 971
75 000	–	360	360	1 719	2 079
100 000	–	400	400	1 174	1 574

Notes : Un des conjoints gagne 60 % des revenus du ménage et l'autre, 40 %.
Comprend les mesures fiscales du Québec uniquement.

(1) Ensemble des autres allégements fiscaux annoncés depuis le *Budget 2003-2004*, incluant le régime unique d'imposition, le Soutien aux enfants, la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et l'indexation du régime d'imposition.

TABLEAU 9

Variation du revenu personnel disponible pour une famille travaillant au salaire minimum(1) – 2003 à 2008
(en dollars)

	Monoparentale avec un enfant(2)	**Couple avec deux enfants(3) et ayant un revenu**
2008	25 724	29 374
2003	20 238	21 999
Écart	**5 486**	**7 375**
Variation	27 %	34 %

(1) Revenu équivalant à 1 950 heures à 7,30 $ l'heure en 2003 et à 8,00 $ l'heure en 2008.
(2) Enfant âgé de 5 ans.
(3) Enfants âgés de 7 et 9 ans.

UNE RICHESSE MIEUX PARTAGÉE

Des actions concrètes

Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
3 milliards $ sur cinq ans, dont :

Indexation annuelle des prestations d'assistance-emploi
465 millions $

Exemption de 100 $/mois des revenus de pension alimentaire pour le calcul des prestations
46 millions $

Implantation du barème plancher à l'assistance-emploi
35 millions $

Gratuité des médicaments pour environ 250 000 prestataires sans contraintes sévères à l'emploi
65 millions $

Engagement de construire 20 000 logements sociaux pour 2009
446 millions $

Reconduction des suppléments de loyer d'urgence
56 millions $

Adaptation de 6 010 logements de personnes handicapées
39 millions $

Relèvement des seuils de l'aide juridique
47 millions $

Le bien-être de tous les Québécois ne pourra s'accroître que dans la mesure où le plus grand nombre de personnes possible contribuent à augmenter la richesse et que cette richesse est partagée avec les personnes les moins favorisées. Cette volonté s'est concrétisée dans un train de mesures structurantes qui contribuent et contribueront encore à améliorer le sort des plus démunis.

Des résultats porteurs pour l'avenir

La pauvreté à un niveau historiquement bas

La pauvreté a connu un recul sans précédent au Québec.

— Entre 2003 et 2006, le nombre de prestataires de l'assistance-emploi a diminué de plus de 52 000.

— Le nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu est passé de 1,4 million en 1997 à 831 000 en 2004 (baisse de 40 %).

— Le taux de personnes vivant sous le seuil de faible revenu est passé de 19,3 % en 1997 à 11,2 % en 2004. Il s'agit du plus faible taux enregistré au Québec depuis que les données existent (1980).

— Pour la première fois, le taux de faible revenu au Québec est égal à celui de l'ensemble du Canada.

Des mesures qui augmentent considérablement le revenu disponible des personnes à faible revenu

Les personnes recevant des prestations d'assistance-emploi disposent d'un revenu disponible :

— de 16 169 $ pour une famille monoparentale comptant un enfant, ce qui représente une hausse de 3 060 $, soit 23 % depuis 2003;

— de 22 078 $ pour un couple avec deux enfants, ce qui représente une hausse de 3 979 $, soit 22 % depuis 2003.

Des investissements additionnels sans précédent

Le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* s'est traduit par une amélioration du soutien financier aux ménages à faible revenu. Pour la période 2004-2005 à 2008-2009, ce sont 3 milliards de dollars sur cinq ans qui y auront été investis.

GRAPHIQUE 9

Investissements dans le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
(en millions de dollars)

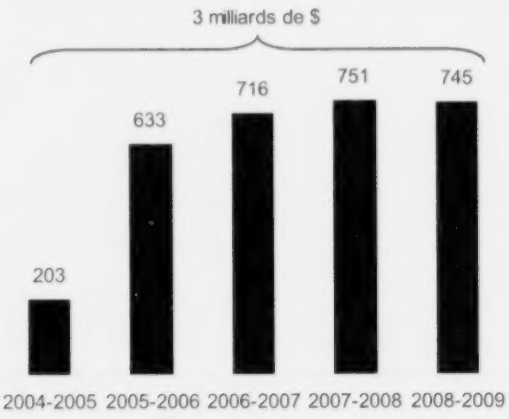

Sources : Ministère des Finances et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

GRAPHIQUE 10

Évolution du nombre de prestataires à l'assistance-emploi(1)
(en milliers)

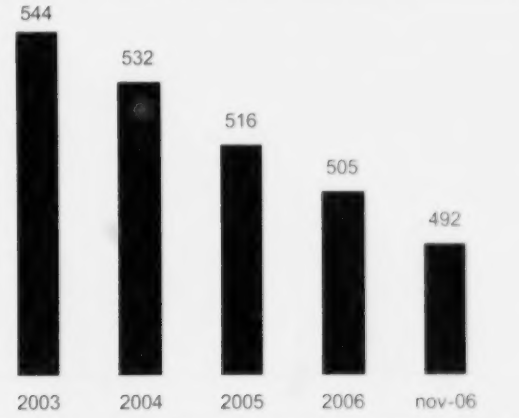

(1) Nombre de prestataires pour les mois d'avril de 2003 à 2006 et nombre de prestataires pour le mois de novembre 2006.
Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

GRAPHIQUE 11

Nombre cumulatif de logements sociaux livrés au 31 décembre de chaque année
(en unités de logement)

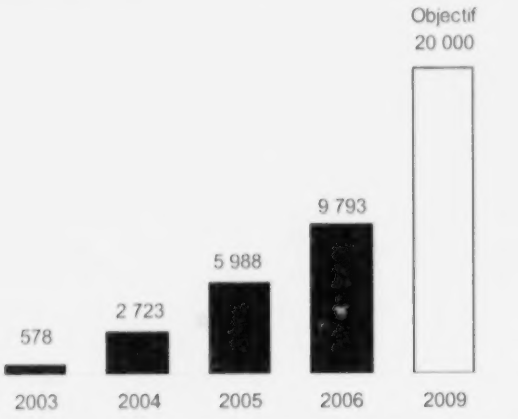

Source : Société d'habitation du Québec.

GRAPHIQUE 12

Variation du revenu personnel disponible pour une famille n'ayant aucun revenu de travail – 2003 et 2008
(en dollars)

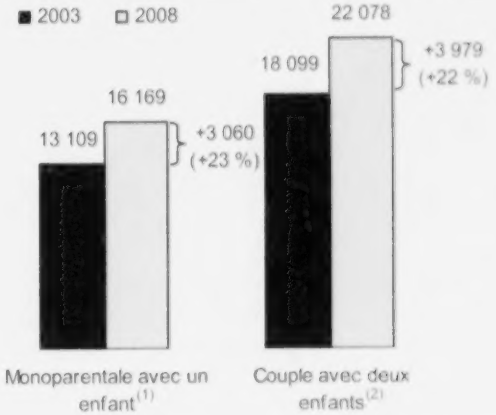

(1) Enfant âgé de 5 ans.
(2) Enfants âgés de 7 et 9 ans.

Des entreprises dynamiques

Les entreprises qui investissent deviennent plus productives et participent davantage à l'accroissement de la prospérité

- Le coût d'investir au Québec n'a jamais été aussi bas
- Des investissements importants pour rester à l'avant-garde du progrès technologique
- Des partenariats fructueux avec le secteur privé pour soutenir l'investissement
- Un secteur financier plus performant

LE COÛT D'INVESTIR AU QUÉBEC N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI BAS

Le gouvernement agit pour encourager les entreprises à investir. La fiscalité et la réglementation ont été allégées pour inciter les entreprises à poursuivre leur développement au Québec. Ainsi, le coût d'investir au Québec n'a jamais été aussi faible, particulièrement pour les PME.

Des actions concrètes

Réduction du taux d'imposition des PME à 8 %

Réduction de la taxe sur le capital de 0,6 % à 0,29 % d'ici 2009

Mise en place du crédit de taxe sur le capital jusqu'en 2012 :

- de 10 % pour les nouveaux investissements manufacturiers

- de 15 % pour le secteur forestier

Augmentation du seuil d'exemption de la taxe sur le capital de 250 000 $ à 1 million $

Allégement des contraintes réglementaires liées à la formation de la main-d'œuvre

Amélioration du traitement fiscal des dividendes

Réduction du taux d'imposition sur les revenus de placement des sociétés

Des résultats porteurs pour l'avenir

Les nouveaux investissements ne sont plus taxés

Trois grandes mesures contribuent à détaxer les nouveaux investissements au Québec et à en réduire le coût :

— l'abolition de la taxe sur le capital pour 210 000 PME, soit 75 % des entreprises;

— la réduction de plus de la moitié du taux de la taxe sur le capital;

— l'application, jusqu'en 2012, du crédit de taxe sur le capital de 10 % pour les nouveaux investissements manufacturiers et de 15 % pour le secteur forestier.

Pour les PME : un taux d'imposition réduit à 8 %

Cette mesure bénéficie à plus de 100 000 entreprises et leur permet de mieux contribuer à la vitalité économique du Québec.

La réglementation des PME a été allégée

Entre autres, 26 000 entreprises sont désormais dispensées des contraintes réglementaires liées au financement et à l'administration d'un plan de formation de leur main-d'œuvre.

Plus de 825 millions de dollars de réduction du fardeau fiscal des entreprises

L'allégement de la fiscalité permet aux entreprises de dégager des marges de manœuvre propices à l'investissement. En tout, le gouvernement a accordé plus de 825 millions de dollars en réduction du fardeau fiscal aux entreprises, qu'elles pourront réinvestir dans leur développement. Ainsi, nos entreprises peuvent rester concurrentielles dans un contexte de mondialisation accélérée.

TABLEAU 10

Réduction du fardeau fiscal des sociétés – 2011-2012
(en millions de dollars)

	Montant
Mesures de réduction de la taxe sur le capital	
– Abolition de la taxe sur le capital pour 210 000 PME	– 146
– Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital	– 1 001
– Crédit de taxe sur le capital	– 206
– Déduction de 5 M$ pour les sociétés agricoles ou de pêche	– 6
Sous-total	**– 1 359**
Mesures à l'impôt sur le revenu des sociétés	
– Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises	635
– Réduction à 8 % du taux des PME	– 82
– Bonification des taux de l'amortissement fiscal	– 20
Sous-total	**533**
TOTAL	**– 826**

Grâce aux actions accomplies par le gouvernement au cours des dernières années, la compétitivité et l'efficacité du régime fiscal en ce qui a trait à l'investissement continueront de s'améliorer.

Avec ces mesures de réduction de la taxe sur le capital, le Québec sera désormais dans une position avantageuse au Canada en ce qui concerne le poids de la fiscalité sur chaque dollar investi, tel que mesuré par le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement. Ainsi, en 2011, pour un projet d'investissement manufacturier admissible au crédit de taxe sur le capital, la taxation de l'investissement au Québec (25,0 %) se comparera à celle de l'Alberta (23,6 %).

GRAPHIQUE 13

Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI)[1] au Canada – Principales provinces canadiennes

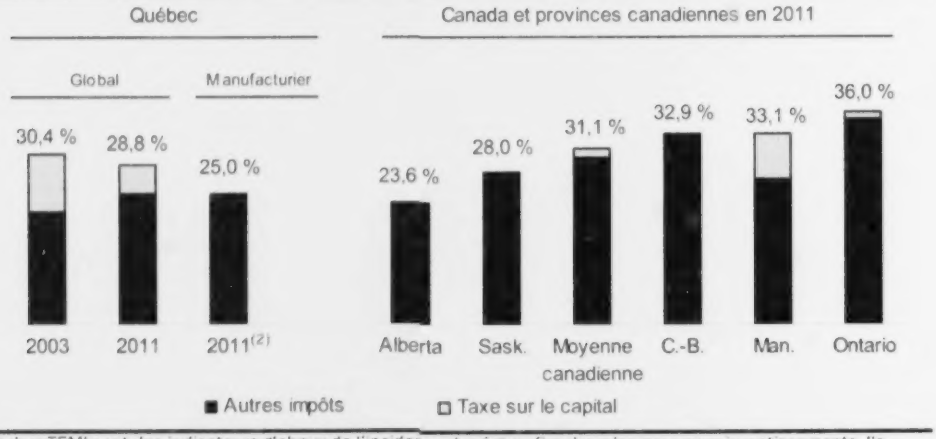

(1) Les TEMI sont des indicateurs globaux de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi.
(2) Projet d'investissement manufacturier admissible au crédit de taxe sur le capital.
Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR RESTER À L'AVANT-GARDE DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE

Des actions concrètes

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Recherche publique

Soutien aux infrastructures de recherche publique

Soutien au développement de technologies stratégiques

Recherche industrielle et innovation en entreprise

Plus d'entreprises admissibles aux taux bonifiés des crédits d'impôt à la R-D et pour le design

Appui à l'implantation et à l'accroissement des activités de R-D privée au Québec

Valorisation et transfert

Soutien financier accru à la maturation technologique et au démarrage d'entreprises technologiques

Soutien aux organismes d'appui à la recherche industrielle, à la liaison et au transfert

Des moyens importants sont mis en place pour traduire les résultats de la recherche en retombées économiques et en création d'emplois.

Ces efforts permettent au Québec de demeurer à l'avant-garde du progrès technologique et de consolider ses secteurs de haute technologie comme l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications et les biotechnologies.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Davantage de commercialisation issue des résultats de la recherche et de l'innovation

Dans le cadre de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, le gouvernement injectera 888 millions de dollars pour accroître la commercialisation des résultats de la recherche :

— 640 millions de dollars pour renforcer l'excellence de la recherche publique, dont 408 millions de dollars pour des infrastructures de haut niveau;

— 148 millions de dollars afin de mieux appuyer la recherche industrielle et l'innovation en entreprise;

— 100 millions de dollars pour compléter et renforcer les mécanismes de valorisation de la recherche et de transfert vers les entreprises.

En y ajoutant les mesures budgétaires totalisant 278 millions de dollars annoncées lors du *Discours sur le budget 2006-2007*, le soutien additionnel à la recherche et à l'innovation atteindra près de 1,2 milliard de dollars d'ici 2010.

Un plus grand nombre d'entreprises ont accès à des crédits d'impôt bonifiés à la R-D et pour le design

Le seuil de l'actif donnant droit à des taux bonifiés des crédits d'impôt à la R-D et pour le design a été augmenté de 25 millions de dollars à 50 millions de dollars. Près de 350 entreprises actives en R-D et design bénéficieront de crédits d'impôt beaucoup plus généreux pour soutenir ces activités stratégiques.

Les dépenses de R-D atteindront 3 % du PIB d'ici 2010

Le Québec, déjà à l'avant-garde en matière de R-D au Canada, mobilise l'ensemble des acteurs économiques afin que les dépenses de R-D passent de 2,72 % à 3 % du PIB d'ici 2010.

— L'augmentation des dépenses de R-D amènera plus d'investissements au Québec et conduira à une plus grande commercialisation des résultats issus de la recherche publique.

GRAPHIQUE 14

Dépenses intérieures brutes de R-D – 1990-2010
(en pourcentage du PIB)

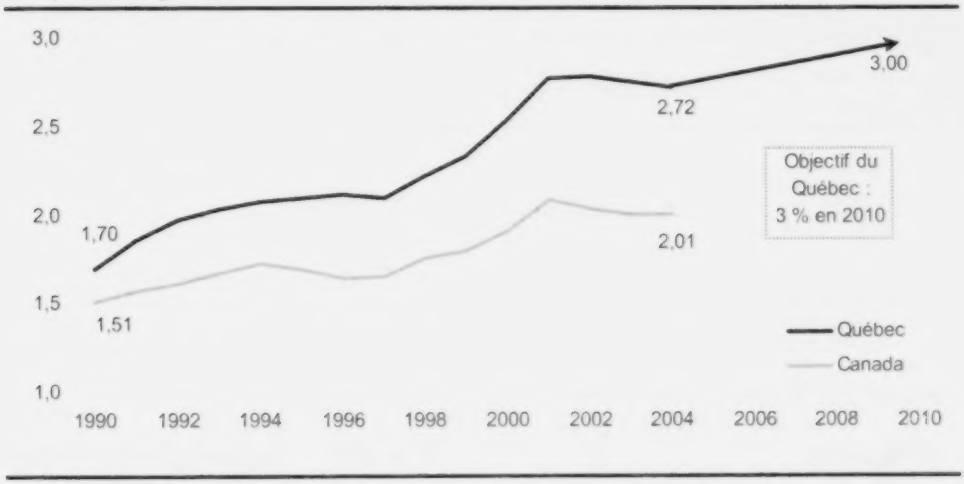

Source : Institut de la statistique du Québec.

DES PARTENARIATS FRUCTUEUX AVEC LE SECTEUR PRIVÉ POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

Les investisseurs en capital de risque jouent un rôle essentiel pour financer les entreprises naissantes ou pour aider celles qui existent déjà à réaliser leur plein potentiel de développement. Aussi, afin de s'inscrire en complémentarité avec les investisseurs, l'apport de capital du gouvernement est maintenant conditionnel à la participation du secteur privé.

Des actions concrètes

Mise en place des fonds d'investissement FIER

Privatisation de la Société Innovatech du Grand Montréal

Transformation de la Société Innovatech Régions ressources en société de capital mixte public-privé

Nouvelles catégories d'investissements pour les fonds fiscalisés :

— Fonds locaux et étrangers

— FIER Partenaires

Repositionnement des activités de la Société générale de financement du Québec avec un objectif d'autofinancement

Nouveau Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)

Nouvelle stratégie d'investissement de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Mise en place d'Actions-croissance PME

Des résultats porteurs pour l'avenir

Une combinaison gagnante avec le privé

Avec le FIER, le gouvernement constituera, en partenariat avec le secteur privé, un capital d'investissement de plus de 1 milliard de dollars mis à la disposition des entreprises de toutes les régions. La participation du secteur privé sera à la hauteur de 70 %.

— Avec le soutien financier du milieu des affaires de chacune des 17 régions administratives, l'implantation des FIER-Régions et des FONDS-SOUTIEN permettra des placements en entreprise de 342 millions de dollars dans tout le Québec.

— En partenariat avec les fonds fiscalisés, la mise en place du FIER Partenaires permettra de générer près de 800 millions de dollars pour la création de fonds d'investissement et le financement de projets structurants. Six fonds d'investissement ont déjà été créés, dont Go Capital et CTI Sciences de la vie.

Par ailleurs, la Société Innovatech Régions ressources a été transformée en une société de capital mixte public-privé. Depuis, Desjardins Capital régional et coopératif a investi 50 millions de dollars dans la nouvelle société pour financer des projets en région.

Davantage de partenariats avec les investisseurs privés et étrangers

Depuis 2002, les investissements en capital de risque étrangers ont crû de 250 % au Québec, pour atteindre 185 millions de dollars en 2006. Le Québec a maintenant rejoint la moyenne canadienne. Ainsi, 31 % du capital de risque au Québec provient de fonds étrangers.

— Plus de 15 nouveaux fonds d'investissement privés et étrangers ont récemment fait leur entrée au Québec. Par exemple, la vente du portefeuille de la Société Innovatech du Grand Montréal à Coller Capital de Londres a permis la création du fonds Multiple Capital et l'injection de 200 millions de dollars dans l'industrie québécoise.

La nouvelle approche gouvernementale en matière de capital de risque a permis l'essor d'une industrie québécoise des plus dynamiques. En 2006, les investisseurs privés et étrangers ont pris la relève du secteur public en tant que principaux investisseurs de capital de risque au Québec avec près de 60 % des montants investis.

GRAPHIQUE 15

Investissements en capital de risque selon la provenance des fonds
(en pourcentage)

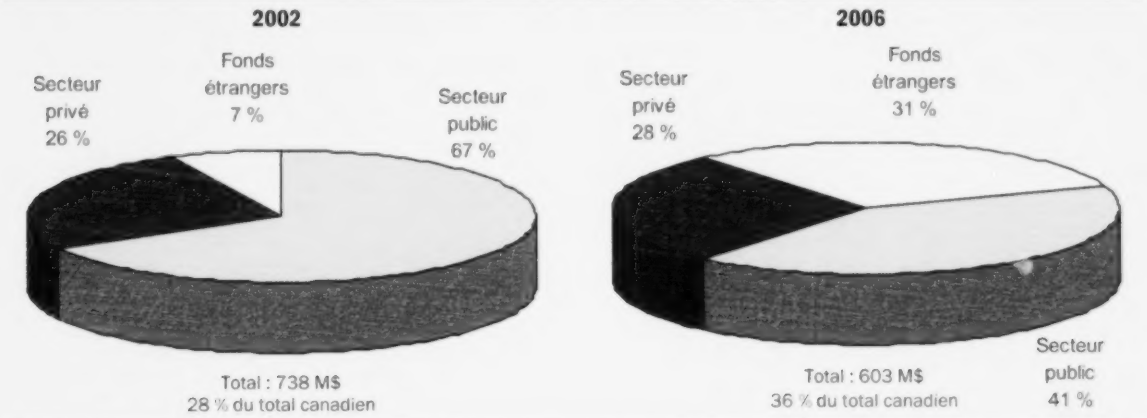

Note : Les pourcentages ont été arrondis. La catégorie secteur public inclut les fonds gouvernementaux, les fonds fiscalisés et les fonds institutionnels.
Sources : Thomson Financial et ministère des Finances du Québec.

DES PARTENARIATS FRUCTUEUX AVEC LE SECTEUR PRIVÉ POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

Des résultats porteurs pour l'avenir

316 millions de dollars dans des fonds régionaux pour le financement des projets d'entreprises

L'enthousiasme des investisseurs régionaux pour le FIER a permis de créer 40 fonds régionaux d'une capitalisation globale de 316 millions de dollars pour soutenir le démarrage et la croissance des entreprises. Les deux tiers de cette capitalisation sont destinés aux entreprises situées dans les régions à l'extérieur des grands centres urbains.

TABLEAU 11

FIER – Fonds régionaux accrédités ou clôturés au 7 février 2007

(en nombre et en millions de dollars)

	Nombre de fonds	Participation du gouvernement	Capitalisation
1. Régions			
Bas-Saint-Laurent	2	5,3	8,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	22,0	33,0
Mauricie	2	5,3	8,0
Estrie	4	25,3	38,0
Outaouais	2	12,0	18,0
Abitibi-Témiscamingue	2	5,3	8,0
Côte-Nord	2	8,0	12,0
Nord-du-Québec	2	4,0	6,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	10,0	15,0
Chaudière-Appalaches	3	16,6	24,9
Lanaudière	1	3,3	5,0
Laurentides	1	8,0	12,0
Montérégie (sauf Longueuil)	4	13,1	19,7
Centre-du-Québec	1	6,0	9,0
Sous-total	**31**	**144,2**	**216,6**
2. Centres urbains			
Capitale-Nationale	3	22,0	33,0
Montréal	2	20,0	30,0
Laval	2	12,0	18,0
Longueuil	2	12,0	18,0
Sous-total	**9**	**66,0**	**99,0**
TOTAL	**40**	**210,2**	**315,6**

Note : Les montants ont été arrondis. Les données incluent les fonds FIER-Régions et FONDS-SOUTIEN et excluent le volet FIER Partenaires.

Sources : Investissement Québec et ministère des Finances du Québec.

UN SECTEUR FINANCIER PLUS PERFORMANT

Au cours des dernières années, le gouvernement a favorisé la mise en place d'un système financier efficace qui inspire la confiance aux épargnants et aux entreprises. C'est un élément indispensable à la création et au maintien de la prospérité.

Des actions concrètes

Réforme de la gouvernance de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Adoption de dispositions pour assurer un meilleur encadrement des fonds d'investissement et de leur gestion

Meilleur régime d'encadrement en valeurs mobilières : régime de passeport fondé sur la collaboration entre les provinces dans le respect des compétences du Québec

Mise en place d'un crédit d'impôt pour l'embauche de jeunes employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés

Des résultats porteurs pour l'avenir

La Caisse de dépôt et placement du Québec : le rendement des déposants avant tout

La mission de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été révisée. Le rendement des déposants constitue désormais la priorité de cette institution tout en contribuant au développement économique du Québec.

L'initiative du passeport en valeurs mobilières

Le régime de passeport est une illustration de collaboration interprovinciale efficace. Ce régime facilite l'accès des entreprises aux marchés des capitaux des provinces participantes, tout en maintenant le meilleur niveau de protection pour les investisseurs. À cet égard, les provinces ont harmonisé leur réglementation. Ainsi, le Québec, comme les autres juridictions, a notamment adopté des règles pour améliorer l'encadrement des fonds d'investissement et de leur gestion.

Le succès de la Bourse de Montréal et le soutien au secteur financier

Le gouvernement a appuyé la stratégie de spécialisation de la Bourse de Montréal dans le créneau des produits financiers dérivés qui connaît une croissance exceptionnelle. Elle est un participant significatif en cette matière à l'échelle nord-américaine.

Le gouvernement continue d'appuyer le développement d'une expertise de pointe dans le domaine financier.

— Un nouveau crédit d'impôt de 20 % des salaires versés aux employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés a été mis en place.

Enfin, de nouvelles alliances stratégiques consolident le développement des activités de la Bourse de Montréal et confirment son statut de chef de file du marché des dérivés au Canada :

— avec la New York Mercantile Exchange Inc., cette dernière ayant acquis une participation stratégique dans la Bourse de Montréal, alliance qui permet la création d'une nouvelle société canadienne de produits dérivés sur l'énergie;

— avec la Chicago Climate Exchange afin de créer un système canadien d'échanges de droit d'émission de gaz à effet de serre.

GRAPHIQUE 16

Bourse de Montréal
(en millions de contrats transigés et en pourcentage de croissance)

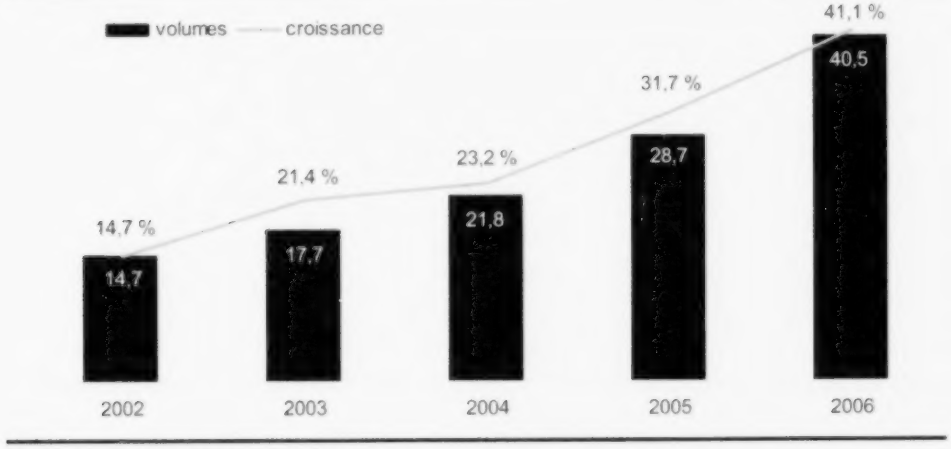

Source : Ministère des Finances du Québec.

Un essor économique à la grandeur du Québec

Toutes les villes et les régions du Québec doivent bénéficier de la prospérité.

- L'autonomie : l'assise du développement des régions
- Stratégie pour le développement de toutes les régions : des moyens accrus, une autonomie renforcée
- Une gestion responsable assurant la pérennité de la forêt
- La relance du secteur agricole

L'AUTONOMIE : L'ASSISE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Depuis 2003, le gouvernement fait de l'autonomie de toutes les régions l'axe central de sa politique de développement régional. Il agit en vue d'assurer une meilleure gouvernance et d'offrir aux régions des outils de développement économique mieux adaptés. L'action s'inscrit sur deux plans :

— le transfert de pouvoirs et de responsabilités aux régions et l'octroi des moyens de les exercer;

— l'accessibilité aux instruments économiques nécessaires au développement des régions.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des moyens accrus aux régions pour exercer leurs pouvoirs et leurs responsabilités

Depuis 2003, le gouvernement a fait des gestes concrets pour favoriser l'autonomie des régions, notamment par :

— la création et le financement des conférences régionales des élus (CRE);

— le transfert aux municipalités régionales de comté (MRC) de la responsabilité des centres locaux de développement (CLD);

— l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*;

— l'annonce de la nouvelle *Politique nationale de la ruralité*;

— la régionalisation des services gouvernementaux et leur adaptation aux réalités socioéconomiques des régions.

L'amélioration de l'intervention économique en faveur des régions

Au cours des dernières années, le gouvernement a pris de nouvelles initiatives pour le développement économique des régions :

— avec l'amélioration du financement des entreprises;

— avec un appui aux jeunes et au développement de la culture entrepreneuriale;

— avec un appui à la diversification des régions et des territoires ayant des besoins particuliers.

Pouvoirs et responsabilités

Les conférences régionales des élus (CRE) comme pôles de décision en matière de développement régional

En instituant les CRE, le gouvernement a consacré le principe voulant que les gens du milieu soient les plus aptes à prendre les décisions qui stimulent le développement de leur région.

Des ressources disponibles et gérées localement pour l'économie, l'entrepreneuriat et l'emploi

Le gouvernement a transféré aux municipalités régionales de comté (MRC) la responsabilité des centres locaux de développement (CLD). Il a également bonifié l'enveloppe de prêts servant à la capitalisation des Fonds locaux d'investissements (FLI) en faveur des entreprises, pour la porter à 171 millions de dollars.

3,8 milliards de dollars additionnels pour permettre aux municipalités d'offrir de meilleurs services

L'*Entente sur un nouveau partenariat avec les municipalités* pour la période 2007-2013 est la plus avantageuse jamais conclue avec le monde municipal par le gouvernement du Québec. Cette entente donne aux municipalités les moyens financiers d'offrir à leur population des services publics de qualité, et ce, tout en maintenant le fardeau fiscal des citoyens au plus bas niveau. Les villes de Montréal et de Québec profiteront respectivement de 898,9 millions de dollars et de 282,6 millions de dollars dans le cadre de cette entente.

280 millions de dollars pour la *Politique nationale de la ruralité*

La *Politique nationale de la ruralité* pour la période 2007-2014 permettra notamment d'allouer 213 millions de dollars au renouvellement des pactes ruraux avec les MRC et 67 millions de dollars à différentes initiatives visant à favoriser le développement durable des communautés rurales, dont la création du Fonds d'initiatives pour l'avenir rural.

Des services gouvernementaux régionalisés

Dans un souci d'efficacité et en vue d'assurer une plus grande marge de manœuvre aux intervenants régionaux, le gouvernement a choisi de localiser en région différents services afin de rapprocher la prise de décision des milieux visés ou encore de contribuer à la vitalité des régions.

Instruments économiques

316 millions de dollars pour le financement des projets d'entreprises en région

Avec les FIER-Régions et les FONDS-SOUTIEN, le gouvernement appuie, en partenariat, les initiatives et les projets d'entreprises dans l'ensemble des régions du Québec. Les partenaires privés ont répondu favorablement à l'invitation en créant 40 fonds dotés d'une capitalisation de 316 millions de dollars pour soutenir le démarrage et la croissance des entreprises des régions.

Le retour en région facilité pour les nouveaux diplômés

Afin de soutenir les régions périphériques et d'inciter les jeunes diplômés à s'y établir, un crédit d'impôt pouvant atteindre 8 000 $ a été instauré à l'intention des nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources éloignées. À ce jour, plus de 32 000 nouveaux diplômés ont bénéficié de la mesure fiscale. En 2005, 61 millions de dollars y ont été consacrés.

Un appui aux villes monoindustrielles en difficulté

Le gouvernement a mis en place une aide financière de 75 millions de dollars pour appuyer financièrement les plans d'action et de relance conçus par les municipalités en difficulté économique et leurs efforts de diversification. À ce jour, 20 contrats de diversification et de développement ont été conclus avec autant de MRC.

STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES RÉGIONS : DES MOYENS ACCRUS, UNE AUTONOMIE RENFORCÉE

Chaque région du Québec possède des atouts qu'il faut mettre en valeur. Par la nouvelle *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement leur donne davantage de pouvoirs et de moyens pour se développer et contribuer directement à la prospérité du Québec. Le gouvernement dégage ainsi 825 millions de dollars au cours des cinq prochaines années en faveur des régions. De plus, 333 millions de dollars seront consacrés au *Plan de restauration des sites contaminés*.

Des actions concrètes

Bonification du Fonds de développement régional

Développement des créneaux d'excellence : projets ACCORD

Amélioration de la base entrepreneuriale des régions

Appui au développement de la capitale nationale

Appui au développement de la métropole

Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire

Appui à l'investissement et à la productivité des entreprises en région

Soutien au secteur minier

Soutien à l'agriculture et au tourisme en région

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions

Une enveloppe budgétaire additionnelle de 300 millions de dollars sur cinq ans est allouée au Fonds de développement régional (FDR) afin de renforcer l'action des CRE.

— Entre autres, les conférences régionales des élus (CRE) pourront dorénavant adapter les programmes gouvernementaux en fonction de particularités régionales et participer aux efforts de diversification économique de leur région.

Les régions pourront également prendre en main leur développement avec des instruments économiques renforcés et placés sous leur autorité :

— 75 millions de dollars seront consacrés au développement des créneaux d'excellence découlant des projets ACCORD;

— 90 millions de dollars seront alloués aux régions pour améliorer leur base entrepreneuriale;

— 25 millions de dollars bénéficieront à la capitale nationale pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique. À cette somme s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés à la ville de Québec pour célébrer le 400e anniversaire de sa fondation.

La Ville de Montréal pourra bénéficier de 140 millions de dollars pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*.

Les nouvelles commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire bénéficieront de 45 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir leur fonctionnement et la réalisation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions

La nouvelle *Stratégie pour le développement de toutes les régions* consacre une somme de 150 millions de dollars sur cinq ans au profit du développement économique des régions :

— 99 millions de dollars pour favoriser l'investissement et la productivité des entreprises;

— 21 millions de dollars pour l'évaluation du potentiel minier;

— 30 millions de dollars pour le soutien à l'agriculture et aux pêches, ainsi qu'au développement du tourisme en région.

TABLEAU 12

Stratégie pour le développement de toutes les régions
(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
1 - Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions						
Fonds de développement régional (FDR) – sous l'autorité des CRE – pour le financement des CRE, la modulation des programmes gouvernementaux et l'aide à la diversification économique	55	55	60	65	65	300
Les efforts de développement économique pilotés par les régions						
- Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD	10	12	17	18	18	75
- Amélioration de l'entrepreneurship par l'action des CLD des régions	11	17	20	21	21	90
Sous-total	21	29	37	39	39	165
Appui au développement de la capitale nationale (1)	5	5	5	5	5	25
Soutien au développement économique de Montréal	17	18	35	35	35	140
Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	9	9	9	9	9	45
Sous-total	**107**	**116**	**146**	**153**	**153**	**675**
2 - Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions						
Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises	14	15	21	24	25	99
Soutien au secteur minier	7	7	7	–	–	21
Soutien à l'agriculture et aux pêches	5	5	5	5	5	25
Tourisme en région	5	–	–	–	–	5
Sous-total	**31**	**27**	**33**	**29**	**30**	**150**
TOTAL – Stratégie pour le développement de toutes les régions	**138**	**143**	**179**	**182**	**183**	**825**

(1) Montants auxquels s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés pour les célébrations du 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

UNE GESTION RESPONSABLE ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE LA FORÊT

Face à l'importance économique que représente l'industrie forestière pour plusieurs régions du Québec, le gouvernement a agi énergiquement pour aider l'industrie à traverser la crise découlant du litige commercial sur le bois d'œuvre.

Un ensemble de mesures ont été mises en œuvre pour venir en aide aux travailleurs et aux communautés touchés, et pour favoriser la diversification des entreprises et la consolidation de l'industrie.

De plus, en vue d'assurer la pérennité de la ressource, le gouvernement a pris plusieurs initiatives s'inscrivant dans les suites du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe).

Des actions concrètes

Enveloppe de prêts de 425 millions $ pour soutenir les investissements et la consolidation de l'industrie

Crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les investissements manufacturiers de première transformation du bois

Crédit d'impôt remboursable de 90 % pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier

Offre de formation, d'un nouvel emploi ou de soutien financier pour les travailleurs

Soutien pour la diversification économique de communautés

Nomination du forestier en chef

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des investissements de 1,4 milliard de dollars pour le redressement du secteur forestier

Avec le soutien accordé au secteur forestier, soit près de 1,4 milliard de dollars sur quatre ans, le gouvernement permet notamment la modernisation des entreprises et accorde un soutien particulier aux travailleurs et aux communautés des régions du Québec affectés par le litige commercial sur le bois d'œuvre.

Depuis l'annonce du plan de soutien, en octobre 2006 :

— plus de 500 millions de dollars de projets ont été déposés dans le cadre du programme de soutien à l'industrie forestière;

— 80 millions de dollars de travaux admissibles pour le crédit d'impôt remboursable pour la construction et la réfection majeure de chemins et de ponts d'intérêt public en milieu forestier ont été présentés;

— plus de 6 500 travailleurs bénéficient de mesures mises en place en leur faveur;

— 20 contrats de diversification et de développement ont été conclus avec autant de MRC dans le cadre du soutien aux territoires ayant des besoins particuliers.

De plus, l'appui du gouvernement du Québec au règlement du conflit sur le bois d'œuvre permettra aux entreprises forestières de récupérer plus de 950 millions de dollars en droits compensatoires et antidumping.

TABLEAU 13

Plan de soutien au secteur forestier – 2007-2010

(en millions de dollars)

	Montant
1. Main-d'œuvre	
Initiative ciblée pour travailleurs âgés	10,0
Maintien de la rémunération pendant la formation	4,6
Majoration de 4 000 $ à 6 000 $ par an pour 3 ans du montant pour retraite anticipée	9,0
Programme de soutien lors du licenciement des travailleurs âgés (55-59 ans)	31,2
Sous-total	**54,8**
2. Communautés	
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	6,0
Fonds de soutien aux municipalités monoindustrielles	39,0
Sous-total	**45,0**
3. Soutien au financement	
Prêts pour fonds de roulement et le regroupement	150,0
Projets d'investissements et d'acquisition des actifs	275,0
Sous-total	**425,0**
4. Gestion forestière	
Hausse de 40 % à 90 % du crédit d'impôt pour structures d'accès en milieu forestier	132,0
Stratégie d'investissements sylvicoles :	
- Mesure visant le plein boisement	45,0
- Protection des investissements sylvicoles et autres infrastructures en forêt	20,0
Sous-total	**197,0**
TOTAL	**721,8**
Mesures du Budget 2006-2007[1]	480,0
Mesures du Budget 2005-2006	167,3
GRAND TOTAL	**1 369,1**

(1) Excluant l'enveloppe de prêts de 425 millions de dollars.

LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

Le gouvernement aide activement le secteur agricole à retrouver son élan. À cette fin, il a créé la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois afin d'établir un diagnostic complet de ce secteur. Également, la fiscalité agricole a été allégée et simplifiée. Des mesures ont été mises en place pour aider les agriculteurs à se conformer aux exigences des normes environnementales et à faire face aux risques qu'encourent la santé animale et la santé humaine.

Des actions concrètes

Bonification du programme de remboursement des taxes foncières

Hausse de la déduction de la taxe sur le capital à 5 millions $ pour les sociétés agricoles ou de pêche

Nouveau crédit d'impôt remboursable pour l'acquisition d'installations de traitement de lisier de porc

Mise à niveau des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale

Aide aux travailleurs agricoles étrangers

Aide à l'industrie serricole pour l'utilisation d'énergies non conventionnelles

Soutien aux produits du terroir et aux boissons alcooliques artisanales

Financière agricole : portefeuille de 4,2 milliards $ de prêts garantis

Des résultats porteurs pour l'avenir

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, annoncée en juin 2006, démontre la volonté du gouvernement d'examiner globalement et de façon exhaustive l'ensemble du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois dans le but de jeter les bases de son avenir.

La fiscalité agricole allégée et simplifiée

Le gouvernement a modifié en profondeur le programme de remboursement de taxes municipales et scolaires aux exploitations agricoles. Pour les agriculteurs, cela signifie :

— un allégement et une simplification des procédures administratives;

— un frein à la hausse du fardeau fiscal foncier sur leur exploitation;

— 103 millions de dollars qui leur seront accordés en 2007.

De plus, la déduction applicable dans le calcul de la taxe sur le capital pour les sociétés agricoles ou de pêche est portée à 5 millions de dollars. Cette mesure constitue :

— une élimination complète de la taxe sur le capital pour 99 % de ces sociétés;

— une injection de près de 9 millions de dollars dans le fonds de roulement de ces sociétés et une réduction récurrente de leurs coûts d'exploitation;

— un effet levier susceptible de favoriser les investissements.

Enfin, le crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfants sera plus accessible au couple d'agriculteurs.

GRAPHIQUE 17

Remboursement des taxes municipales et scolaires des agriculteurs
(en millions de dollars)

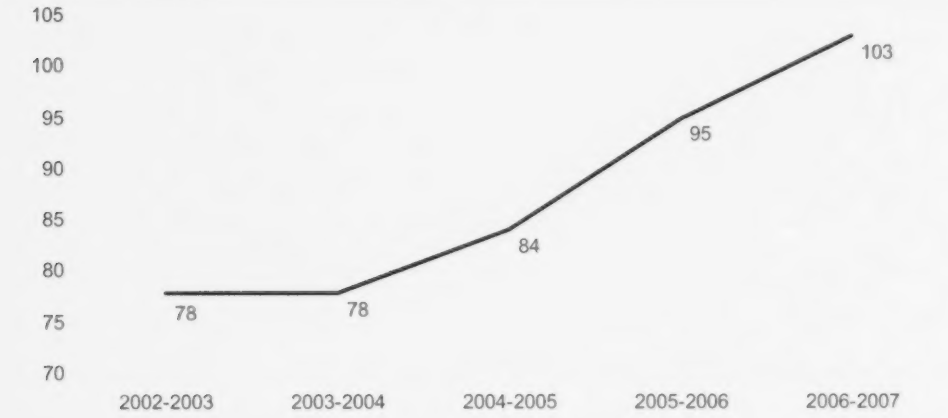

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Une agriculture respectueuse de l'environnement et une gestion préventive des risques

Afin de répondre aux exigences en matière de santé publique, de santé animale et d'environnement, le gouvernement a agi, entre autres en allouant :

— 18 millions de dollars pour le nouveau crédit d'impôt remboursable de 30 % pour l'acquisition d'installations de traitement de lisier de porc;

— 79 millions de dollars pour la mise à niveau des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et de Québec.

Relèvement majeur du niveau d'investissement dans les infrastructures publiques

Le bien-être des citoyens et le développement de l'économie du Québec nécessitent des investissements structurants

- Augmentation de la cadence des investissements dans les infrastructures publiques pour faire face aux besoins croissants de la population
- Le gouvernement a respecté ses priorités et celles de la population en investissant en santé, en éducation et en transport
- De plus grands incitatifs à utiliser le transport collectif partout au Québec
- Meilleur accès à des installations sportives modernes et sécuritaires pour favoriser le bien-être de la population et la prévention en santé
- Le patrimoine culturel est mieux soutenu
- Le développement énergétique et la lutte aux changements climatiques : conciliation entre le développement économique et le développement durable

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Des infrastructures publiques de qualité, bien entretenues et à la fine pointe de la technologie, contribuent directement à la prospérité économique, et ce, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Des investissements en immobilisations qui sont passés de 2,9 milliards $ à 4,7 milliards $ en 4 ans

Des infrastructures qui bénéficient à l'ensemble des régions du Québec

Les infrastructures de transport (routes, ponts, etc.) sont indispensables au déplacement des marchandises et des personnes.

Les diverses infrastructures municipales, notamment celles relatives à l'assainissement et au traitement de l'eau, sont essentielles au fonctionnement des entreprises ainsi qu'à la santé et à la qualité de vie des individus.

Les infrastructures de santé et d'éducation sont essentielles au bien-être et à la santé de la population et contribuent à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Depuis 2003, les investissements en immobilisations sont passés de 2,9 milliards de dollars en moyenne, pour la période 1997-1998 à 2002-2003, à 4,7 milliards de dollars en 2006-2007. Une part de ces investissements est consacrée au maintien des actifs.

— Par exemple, les hôpitaux et les établissements d'enseignement disposent maintenant d'une enveloppe équivalant à 2 % de la valeur des immeubles pour assurer leur maintien en bon état, à laquelle s'ajoute, pour la santé, une enveloppe de 1 % pour les travaux de réaménagement et de transformation visant à améliorer la qualité des services.

Des actions concrètes

1,7 milliard $ pour le réseau routier en 2007-2008

L'effort consenti en matière d'infrastructures a été particulièrement important à l'égard du réseau routier. En effet, 7,9 milliards de dollars seront investis dans le réseau routier au cours des quatre prochaines années, dont 1,7 milliard de dollars en 2007-2008 :

— 550 millions de dollars pour son développement;

— 1 150 millions de dollars pour sa préservation et pour en améliorer la sécurité.

En 2009-2010, le budget destiné au réseau routier aura ainsi augmenté de 160 %, comparativement aux budgets alloués en moyenne au cours des années 1997-1998 à 2002-2003.

TABLEAU 14

Investissements publics en immobilisations

(contribution du gouvernement en millions de dollars)

	Moyenne 1997-1998 à 2002-2003	2006-2007	Variation
Établissements de santé et de services sociaux	575	1 007	432
Établissements d'enseignement	704	784	80
Réseau routier	649	1 197 (1)	548
Infrastructures municipales et transport en commun	261	623	362
Autres infrastructures publiques	740	1 114	374
TOTAL	**2 929**	**4 725**	**1 796**

(1) Le budget total pour le réseau routier s'élève à 1 300 millions de dollars, incluant des dépenses non capitalisables de 103 millions de dollars.

Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 18

Évolution des investissements routiers

(en millions de dollars)

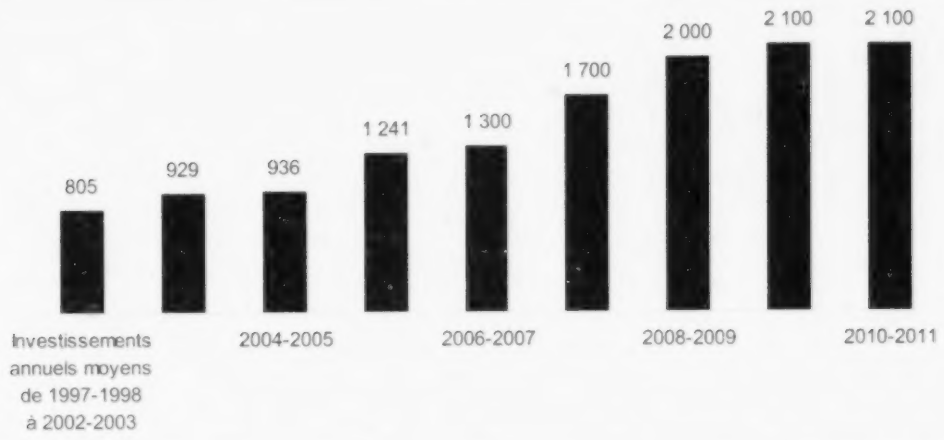

Source : Ministère des Transports du Québec.

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Des actions concrètes

Des projets majeurs en faveur de la santé, de l'éducation et du transport partout au Québec

L'augmentation des investissements en éducation est essentielle pour maintenir et améliorer la compétitivité de nos établissements d'enseignement à une époque où l'économie du savoir et la haute technologie sont les principaux facteurs de la prospérité économique.

Les investissements en immobilisations dans le domaine de la santé nous permettent de nous doter d'équipements qui assureront la prestation de meilleurs services de santé à la population et de mieux faire face aux besoins croissants dans ce domaine.

Des résultats porteurs pour l'avenir

En faveur de la santé

- 3,6 milliards de dollars pour la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et du Centre universitaire de santé McGill et pour la réalisation du projet Grandir en santé de l'Hôpital Sainte-Justine
- 112 millions de dollars pour l'agrandissement du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
- 40 millions de dollars pour l'agrandissement de l'Hôpital Saint-Eustache du CSSS Lac-des-deux-Montagnes
- 15 millions de dollars pour l'Institut de cardiologie de Montréal
- 14 millions de dollars pour la construction du Pavillon de recherche sur le cancer de l'Université McGill
- 7,1 millions de dollars pour le Centre de recherche Université Laval–Robert-Giffard

En faveur de l'éducation

- 57,3 millions de dollars dans le projet d'agrandissement de l'École de technologie supérieure
- 28 millions de dollars pour l'agrandissement du Pavillon Joseph-Angers du Cégep de Jonquière
- 25 millions de dollars pour le nouveau Pavillon de sciences biologiques de l'Université du Québec à Montréal
- 22 millions de dollars pour l'implantation du Centre de traitement sur le bois d'œuvre à l'Université Laval
- 14,5 millions de dollars pour le Centre multidisciplinaire de développement en génie tissulaire à Québec
- 14 millions de dollars pour une nouvelle école à Mirabel

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Un réseau routier bien développé favorise le développement économique en facilitant le transport des personnes et des biens. Cela constitue un facteur primordial pour les entreprises qui choisissent de s'installer au Québec. En outre, il s'agit de la meilleure façon d'assurer la prospérité de l'ensemble des régions du Québec en réduisant le problème que constitue l'éloignement des grands centres urbains.

Des résultats porteurs pour l'avenir

En faveur du transport partout au Québec

- Investissement de 157 millions de dollars pour le prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles dans le Bas-Saint-Laurent
- 70 millions de dollars pour l'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain à Québec
- Investissement de plus de 300 millions de dollars pour la rénovation des équipements du métro de Montréal
- Investissement de 30 millions de dollars pour l'axe routier 73/173 en Chaudière-Appalaches
- 15 millions de dollars pour la modernisation de l'Aéroport international Jean-Lesage à Québec
- Investissements majeurs pour le parachèvement de l'autoroute 30 et de l'autoroute 25
- Investissement de 256 millions de dollars pour le prolongement de l'autoroute 50 en Outaouais
- Appui financier pour le prolongement de l'axe routier Robert-Bourassa (anciennement l'autoroute du Vallon) à Québec
- Investissement de 300 millions de dollars pour le développement de la desserte par train de l'Est de Montréal
- Projet d'investissement de 100 millions de dollars pour le prolongement de l'axe routier 138 entre les localités de Kégaska et de Vieux-Port sur la Basse-Côte-Nord
- Entente entre les gouvernements du Québec et du Canada sur le parachèvement de l'autoroute 30 sur la Rive-Sud de Montréal vers l'ouest

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

En juin 2006, le gouvernement a rendu publique la nouvelle politique québécoise du transport collectif. Cette politique s'inscrit directement dans la mise en œuvre du développement durable en raison des dimensions économique, environnementale et sociale liées à l'utilisation du transport collectif.

L'objectif du gouvernement est d'accroître l'utilisation du transport collectif partout au Québec, tant dans les milieux urbains que ruraux. Pour ce faire, le gouvernement appuie des initiatives visant l'amélioration des services, la modernisation des équipements et l'élaboration de solutions de rechange à l'automobile.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Favoriser le transport collectif au profit du développement durable

Favoriser le transport collectif

En plus du financement provenant des programmes réguliers du ministère des Transports et de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), la politique prévoit que le gouvernement consacrera au transport collectif une somme additionnelle de 130 millions de dollars par année provenant du volet du Fonds vert mis en place dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques.

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Par ailleurs, afin de garantir l'accès à des installations sportives modernes et sécuritaires, le *Discours sur le budget 2006-2007* a annoncé la création du Fonds de développement du sport et de l'activité physique. Le gouvernement utilise ce fonds comme levier pour générer un demi-milliard d'investissements pour des équipements sportifs et récréatifs dans les régions.

Enfin, le *Discours sur le budget 2006-2007* a également permis d'accentuer les efforts du gouvernement en faveur du patrimoine avec l'annonce de la création du Fonds du patrimoine culturel québécois doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars par année. Au cours des cinq prochaines années, ce sont 200 millions de dollars qui permettront à plusieurs régions de mettre en œuvre des projets valorisant le patrimoine culturel québécois.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des installations sportives modernes et sécuritaires

Présentement, 169 projets sont à l'étude et 15 ont déjà fait l'objet d'une autorisation de principe. Ces projets déjà en branle comptent pour 20,6 millions de dollars, dont 10 millions proviennent du Fonds.

Valoriser le patrimoine culturel

À ce jour, 12 projets ont déjà été annoncés pour des engagements globaux de 8 millions de dollars, dont 1,6 million en provenance du Fonds. Voici quelques exemples :

— Municipalité de Saint-Cyprien : aménagement de la bibliothèque municipale;

— Municipalité d'Esprit-Saint : relocalisation de la bibliothèque municipale;

— Ville de Rivière-du-Loup : restauration de bâtiments patrimoniaux;

— Village historique de Val-Jalbert : réfection de la toiture du magasin général.

Des actions concrètes

500 millions $ pour les équipements sportifs

200 millions $ pour valoriser le patrimoine culturel

LE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE ET LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : CONCILIATION ENTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour toutes les économies, l'énergie est un élément stratégique de la prospérité, particulièrement l'énergie « verte ». Avec la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, le gouvernement renforce la sécurité de nos approvisionnements en énergie renouvelable, accélère le développement de l'hydroélectricité et favorise le développement de la filière éolienne. Cette stratégie est un élément clé dans la lutte aux changements climatiques et place le Québec à l'avant-garde du développement durable.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC :

Lancement de grands projets hydroélectriques totalisant 4 500 MW d'ici 2010

Développement du potentiel existant d'énergie éolienne avec un objectif de 4 000 MW à l'horizon 2015

Élaboration d'un plan d'ensemble en efficacité énergétique touchant tous les marchés et toutes les formes d'énergie

PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Entente de financement de 350 millions $ avec le gouvernement fédéral

Mise en œuvre de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*

Le Québec investira 25 milliards de dollars sur dix ans pour l'hydroélectricité et la création de 70 000 emplois. De plus, le lancement récent du projet Eastmain 1 A / dérivation Rupert / La Sarcelle ajoutera près de 5 milliards de dollars d'investissement et des retombées très importantes pour les régions du Québec.

Par ailleurs, des investissements de 6 milliards de dollars seront réalisés pour le développement du secteur éolien et la création de plus de 6 000 emplois.

Enfin, l'adoption d'un plan d'efficacité énergétique permettra de réaliser des économies d'énergie équivalant à la production d'une centrale hydroélectrique de 1 300 MW.

— En 2010, plus de 1 milliard de dollars en gain d'économie d'énergie pour le Québec seront générés par l'impact des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

Le plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012

La stratégie énergétique du Québec et le plan d'action sur les changements climatiques, publiés tous deux en 2006, sont intimement liés.

En faisant les bons choix et en adoptant les bons comportements en matière énergétique, on estime qu'en 2015, le Québec devrait être en mesure d'économiser 2,5 milliards de dollars annuellement sur sa facture énergétique et d'éviter l'émission d'environ 10 millions de tonnes de gaz à effet de serre.

Des investissements rentables dans le respect des principes de développement durable

L'accélération de la mise en valeur de nos ressources hydroélectriques facilitera le financement de nos services publics, donc le bien-être de l'ensemble de la société québécoise.

Les investissements qui découleront de la mise en valeur de la filière éolienne illustrent l'engagement du gouvernement en faveur du développement durable. Ces investissements profiteront directement aux régions ressources.

Enfin, les ressources dégagées par les mesures d'efficacité énergétique seront affectées à de meilleurs usages au bénéfice de tous.

TABLEAU 15

Puissance installée, production annuelle et coût de certains projets hydroélectriques

Projets	Investissement (M$)	Puissance (MW)	Énergie (GWh)	Échéancier de réalisation
Projets complétés				
Grand-Mère	450	220	1 200	2004
Toulnustouc	1 000	526	2 700	2005
Eastmain 1	2 300	480	2 700	2006
	3 750	**1 226**	**6 600**	
Projets en cours de réalisation				
Mercier	175	51	282	2004-2007
Chute Allard / Rapide-des-Coeurs	690	138	864	2005-2008
Péribonka	1 200	385	2 200	2004-2008
	2 065	**574**	**3 346**	
Projets annoncés le 11 janvier 2007				
Eastmain 1-A		768	2 300	2007-2011
Sarcelle	4 995	125	900	2007-2012
Dérivation de la Ruppert		-	5 300	2007-2009
	4 995	**893**	**8 500**	

Source : Hydro-Québec.

Un Québec plus prospère au bénéfice de tous les Québécois

UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS

Depuis 2003, le gouvernement a mis en place un ensemble de politiques économiques et sociales afin d'accroître la prospérité, de l'inscrire dans une perspective de développement durable et de s'assurer que tous les Québécois en bénéficient. Les mesures et engagements auront des impacts importants sur l'emploi, l'investissement, l'offre et la qualité de main-d'œuvre ainsi que sur la compétitivité du Québec. En améliorant leur niveau de vie, les Québécois pourront mieux financer les services publics et soutenir les plus démunis.

Des actions concrètes

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

Mesures en faveur des sociétés, dont l'objectif d'éliminer la taxe sur le capital

Hausse des dépenses en éducation postsecondaire

Hausse de la production d'électricité

Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

Plan d'investissements dans les infrastructures publiques

Des résultats porteurs pour l'avenir

Une société plus prospère

À terme, toutes choses étant égales par ailleurs, l'apport des politiques mises en place par le gouvernement se traduira par une augmentation additionnelle de près de 1 500 $ du PIB par habitant en dollars de 2005.

Elles réduiront ainsi de près de 18 % l'écart de richesse qui persiste entre le Québec et le reste du Canada.

Un niveau de vie supérieur bénéficiant à l'ensemble des Québécois

Ces gains se traduiront par une augmentation des revenus de tous les ménages. Plus particulièrement, les ménages à faible revenu verront leur revenu disponible augmenter de près de 8 % par rapport au niveau actuel.

Ainsi, les politiques du gouvernement permettront un recul du taux de pauvreté de près de 15 %.

Un éventail complet de politiques pour un Québec prospère, solidaire et vert

Les politiques du gouvernement mettent ainsi la table pour assurer la prospérité du Québec et lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs sur le plan social, en agissant à la fois sur les entreprises, les individus, les organisations et certains secteurs clés de l'activité économique.

Les mesures visant les sociétés permettront aux entreprises du Québec d'être compétitives face à l'intensification de la concurrence internationale, et ainsi de servir de moteur à la croissance économique et à la création d'emplois. Les mesures qui ciblent les particuliers auront, quant à elles, l'impact le plus important sur le recul de la pauvreté et sur la répartition de la richesse.

GRAPHIQUE 19

Impact des politiques du gouvernement sur le PIB réel par habitant et sur l'écart par rapport au reste du Canada

(en dollars)

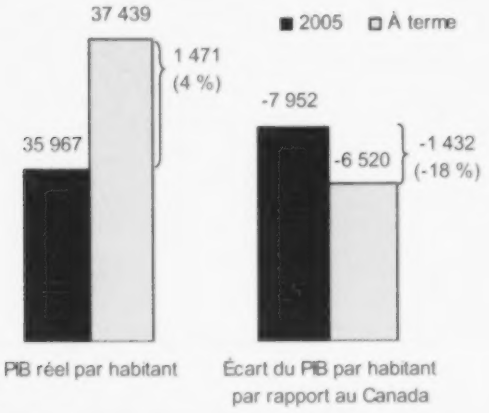

Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) et comptes économiques provinciaux, Statistique Canada.

GRAPHIQUE 20

Impact des politiques du gouvernement sur le taux de pauvreté(1)

(en pourcentage)

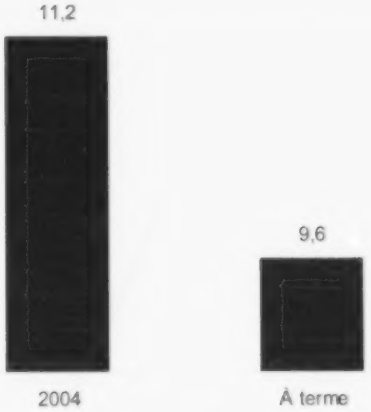

(1) Part de la population vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

GRAPHIQUE 21

Contributions à l'augmentation du PIB réel par habitant

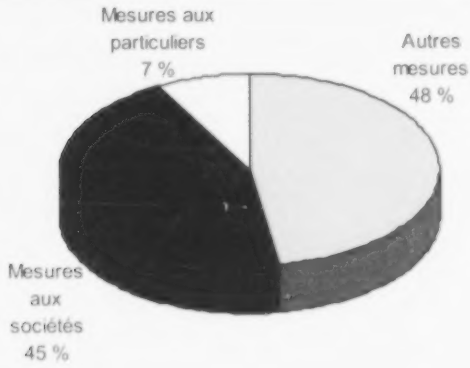

GRAPHIQUE 22

Contributions à la baisse du taux de pauvreté

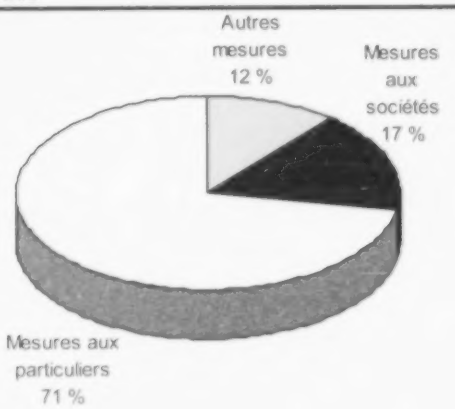

Note : Les mesures aux particuliers comprennent les mesures annoncées lors des budgets 2003-2004 à 2007-2008 ainsi que l'engagement à ramener l'écart de fardeau fiscal à la moyenne canadienne à l'impôt des particuliers. Les mesures aux sociétés comprennent les mesures annoncées lors des budgets 2003-2004 à 2007-2008 ainsi que l'objectif d'éliminer la taxe sur le capital. Les autres mesures comprennent la hausse des dépenses en éducation postsecondaire, l'augmentation de la capacité hydroélectrique, la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* ainsi que les investissements dans les infrastructures publiques.

Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

Conclusion

Depuis bientôt quatre ans, le gouvernement du Québec a agi afin d'aider l'économie québécoise à réaliser son plein potentiel. L'action du gouvernement s'est concentrée sur une gestion rigoureuse et transparente des finances publiques, gestion qui a permis d'investir dans les grandes priorités des Québécois que sont la santé et l'éducation, sur l'allégement du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, sur la réduction du poids de la dette, sur l'amélioration des infrastructures et sur des mesures visant à stimuler l'investissement.

Aujourd'hui, l'économie du Québec se porte bien.

Depuis 2003, le Québec a connu une croissance économique intéressante. En fait, la croissance réelle de l'économie a été de 2 % par année en moyenne, soit une progression comparable à celle observée au cours des 20 dernières années.

Par ailleurs, malgré les pressions qu'a connues le secteur manufacturier, il s'est créé 168 400 emplois au Québec depuis 2003. Le taux de chômage a ainsi atteint 8 % en moyenne en 2006, le niveau le plus bas depuis plus de 30 ans. En janvier dernier, il est même descendu à 7,7 %.

Cette bonne performance de l'économie du Québec s'est réalisée malgré un contexte international difficile caractérisé par un prix du pétrole élevé, une appréciation rapide et importante du dollar canadien, un ralentissement de la demande américaine et le litige commercial du bois d'œuvre, ainsi que par une concurrence internationale de plus en plus forte.

Si l'économie du Québec se porte bien, c'est grâce à la bonne progression de la demande intérieure. En particulier, la demande des ménages et l'investissement des entreprises sont restés élevés depuis 2003, ce qui a soutenu l'emploi.

C'est aussi et surtout grâce aux efforts des travailleurs et des entreprises. Et ces efforts ont été soutenus par l'action du gouvernement.

Aujourd'hui, le Québec est mieux outillé pour faire face aux défis qui se dessinent déjà

Finances Québec